

B É T H U N E

SMART CITY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil Municipal du 3 février 2025

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner aux membres du conseil municipal les informations nécessaires leur permettant d'exercer de manière effective leur pouvoir de décision en amont du vote du budget. En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques municipales qui en découlent.

Ce DOB s'appuie sur l'éclairage du présent rapport d'orientations budgétaires, dans lequel figure, notamment :

- Le cadre juridique qui préside à l'élaboration des orientations budgétaires;
- Le contexte macroéconomique dans lequel va s'inscrire le vote du budget, à savoir les perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions macroéconomiques ;
- Une analyse financière rétrospective de la période 2020-2023 du budget principal de la commune ;
- L'atterrissage 2024 et les évolutions prévisionnelles permettant de dessiner les perspectives budgétaires pour 2025 ;
- Une présentation des grandes orientations du budget primitif 2025, des projets d'équipements et de la section de fonctionnement.

Une dernière partie proposant des focus thématiques sur la fiscalité communale, les ressources humaines, la cohésion sociale et la vie associative, les structures intercommunales, la dette et les engagements pluriannuels de la collectivité.

TABLE DES MATIERES

1. LE CADRE JURIDIQUE.....	4
2. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE.....	6
2.1 Contexte international	6
2.2 Contexte économique et social national de début d'année 2025.....	7
2.3 Croissance économique et perspectives	8
2.4 Inflation et pouvoir d'achat	8
2.5 Emploi et chômage.....	9
2.6 Transition énergétique et défis environnementaux.....	9
2.7 Inégalités sociales et territoriales.....	10
2.8 Un contexte politique national qui fragilise les collectivités locales.....	10
2.9 Le Projet de Loi de Finances 2025 censuré.....	10
3. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2020-2023.....	12
4. ATERRISSAGE PREVISIONNEL 2024	13
4.1 Les données chiffrées provisoires de l'année 2024 (au 27/01/2025)	13
5. BUDGET PRIMITIF 2025.....	17
5.1 Les orientations	17
5.2 Investissement	17
5.3 Fonctionnement.....	20
6. FOCUS	22
6.1 Fiscalité	22
6.2 Ressources humaines.....	23
6.3 Cohésion sociale et vie associative.....	37
6.4 Structures intercommunales	38
6.5 La dette	39
6.6 Les engagements pluriannuels.....	44
6.7 Les projets d'aménagement.....	45

1. LE CADRE JURIDIQUE

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 4311-1, L. 3312-1 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Au 1^{er} janvier 2024, la commune a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 en application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015. Conformément à l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, contre 2 mois précédemment.

L'article L. 1612-2 du CGCT prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril, aussi le budget primitif 2025 peut-être adopté jusqu'au 15 avril 2025. Il faut noter que le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de 5 à 12 jours en application de l'article L. 5217-10-4 dudit code. Ce délai de convocation concerne uniquement le budget primitif. Les règles de droit commun (5 jours conformément aux dispositions des articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du CGCT) s'appliquent à toutes les autres délibérations budgétaires des entités du bloc communal (décisions modificatives, budget supplémentaire, compte administratif).

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins être acté par une délibération. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'article 107 de la Loi NOTRe a modifié les dispositions du CGCT relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 publié au journal officiel le 26 juin 2016 modifie le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientation budgétaire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants :

Le maire présente au conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants :

Le rapport d'orientations budgétaires est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, informations sur les nouvelles bonifications indiciaires (NBI), les régimes indemnitaires ou encore les heures supplémentaires. Le rapport précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail (la durée effective du travail dans la commune, notamment).

Le rapport est transmis au préfet et au président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les 15 jours qui suivent son examen par le conseil municipal.

NB : La population légale de la ville de Béthune est de **25 679 habitants** (chiffres INSEE- décembre 2024).

2. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

2.1 Contexte international

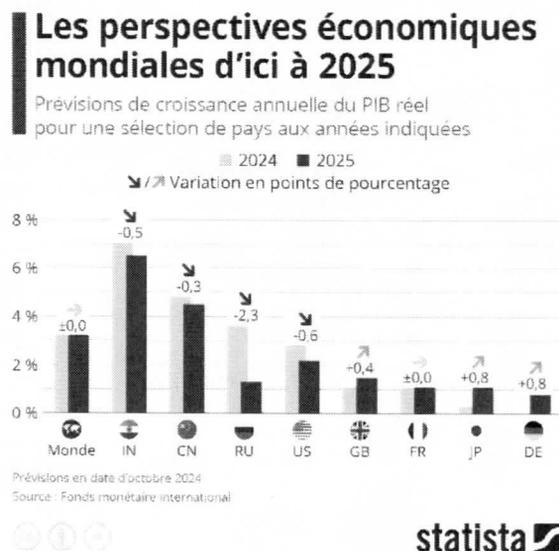
La réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis pourrait entraîner plusieurs conséquences importantes pour l'Europe. Tout d'abord, Trump au niveau des échanges commerciaux a exprimé son intention d'augmenter les droits de douane sur les produits importés, y compris ceux en provenance de l'Union européenne. Cela pourrait affecter des secteurs clés comme l'automobile et l'aéronautique, particulièrement en Allemagne et en France.

En ce qui concerne la défense, il pourrait réduire l'engagement des États-Unis au sein de l'OTAN, poussant les pays européens à augmenter leurs dépenses militaires.

De plus les marchés européens pourraient connaître une volatilité accrue en raison des incertitudes liées aux politiques économiques et commerciales de Trump.

Les politiques économiques et monétaires du président élu aux États-Unis pourraient influencer les attentes en matière d'inflation et de croissance économique mondiale. Par exemple, une politique budgétaire expansionniste aux États-Unis pourrait pousser les taux européens à la hausse par effet de contagion.

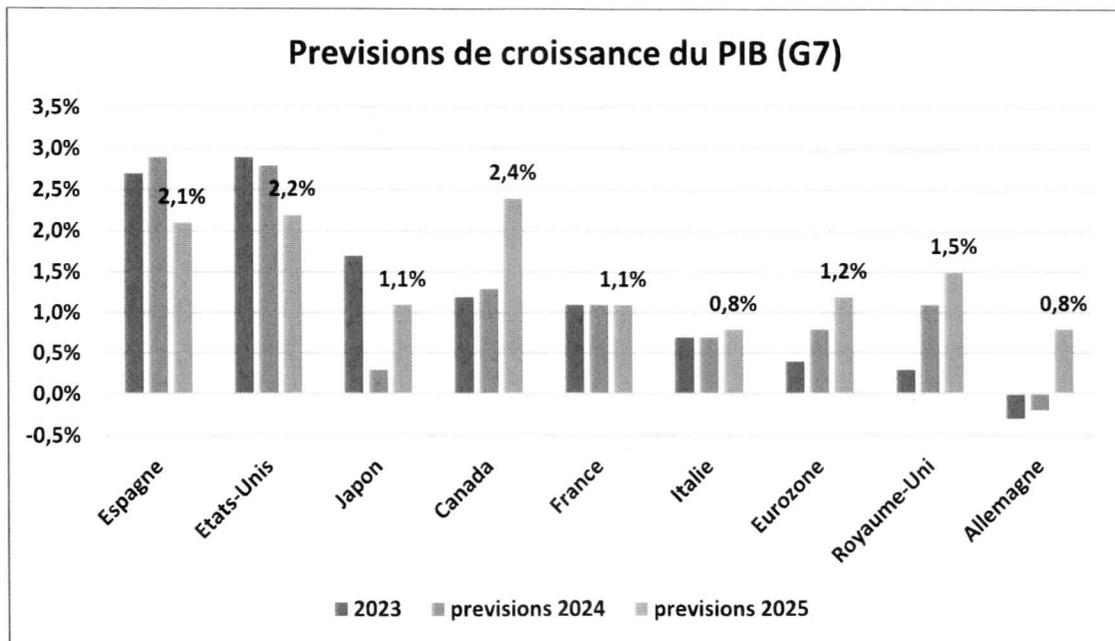
La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3%.



L'Allemagne se trouve dans une double crise. Une crise politique, due à l'éclatement de la coalition entre les sociaux-démocrates (SPD), les Verts et les libéraux (FDP) à la suite du limogeage du ministre des Finances, Christian Lindner. Une crise économique puisque le gouvernement table sur une récession de 0.2% suite à la forte inflation en opposition avec la croissance très faible voire nulle.

L'Espagne connaît une croissance économique notable en 2024, estimée à environ 2,8 %. Cette performance est marquée par un rebond important du secteur touristique augmentant de 17,6 % entre 2024 et 2023. Le secteur touristique contribue à hauteur de 13,2 % du PIB national. L'augmentation de la population, soutenue par des flux migratoires dynamiques, contribue à la croissance économique en augmentant la demande de biens et services. La baisse de l'inflation, notamment grâce à la diminution des prix de l'énergie, améliore le pouvoir d'achat des consommateurs et stimule la demande intérieure tout comme la diminution du chômage.

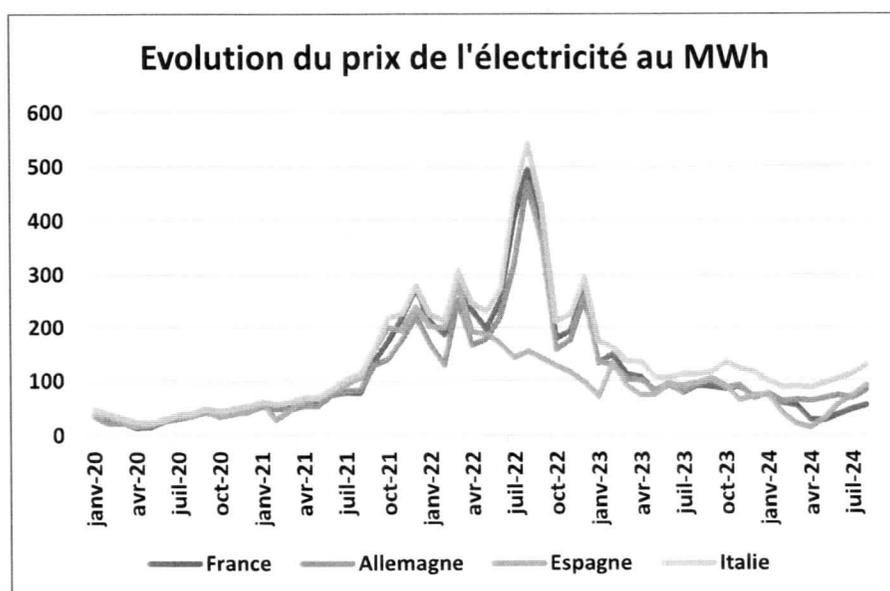
SLOW



2.2 Contexte économique et social national de début d'année 2025

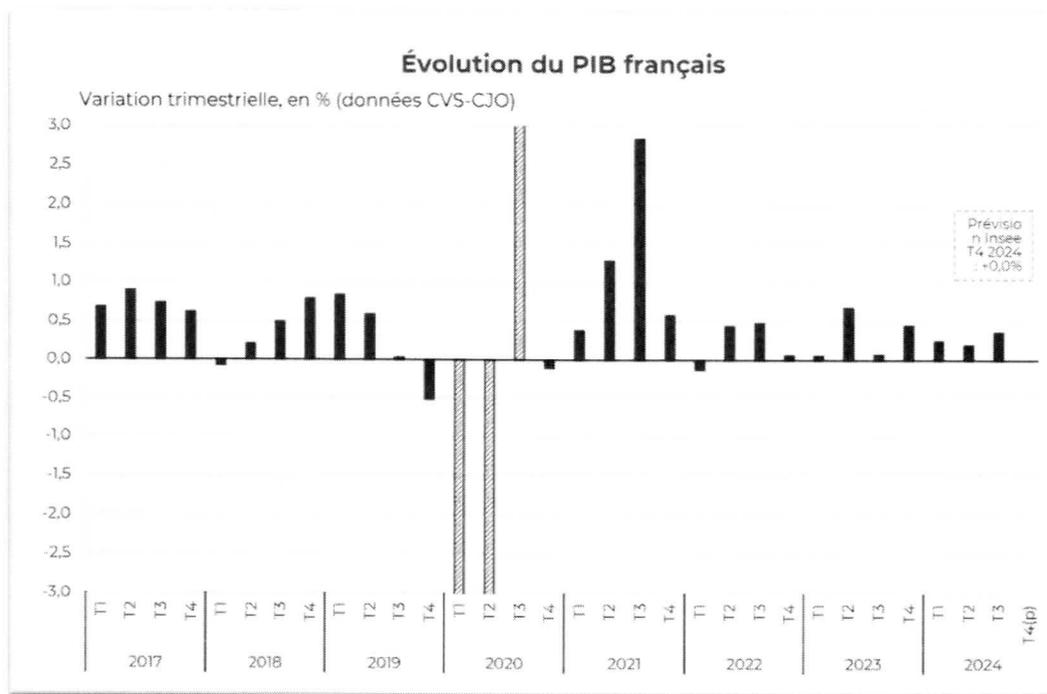
Au début de l'année 2025, la France se trouve dans une phase de transition économique marquée par plusieurs défis, mais aussi des opportunités. Sur le plan économique, le pays continue de se remettre des turbulences liées à la crise sanitaire de la COVID-19 et des conséquences de la guerre en Ukraine – qui se poursuit et qui ont pesé lourdement sur la croissance et la stabilité financière. Toutefois, la reprise économique amorcée semble se consolider, bien que de manière modérée.

Depuis le pic atteint en 2022, le choc de la guerre en Ukraine s'est quasiment effacé. Nous pouvons constater une baisse des prix de l'alimentation, du Brent, ou encore de l'électricité début 2023. Les prix de gros de l'électricité se sont en effet stabilisés en Europe à des niveaux moyens compris entre 40 et 70 EUR/MWh en 2024, loin des prix élevés et volatils de 2023 et surtout de 2022.



2.3 Croissance économique et perspectives

Le produit intérieur brut (PIB) français devrait enregistrer une croissance modeste d'environ 1,3 % en 2025, un ralentissement par rapport aux années précédentes où la croissance avait été plus dynamique. Cette stagnation partielle s'explique par un contexte mondial incertain, avec des tensions géopolitiques persistantes, des hausses de taux d'intérêt par la Banque centrale européenne (BCE) pour lutter contre l'inflation, ainsi qu'une faible demande extérieure. La consommation des ménages, moteur traditionnel de la croissance française, reste affectée par une inflation encore élevée, bien que légèrement réduite par rapport aux années précédentes.



2.4 Inflation et pouvoir d'achat

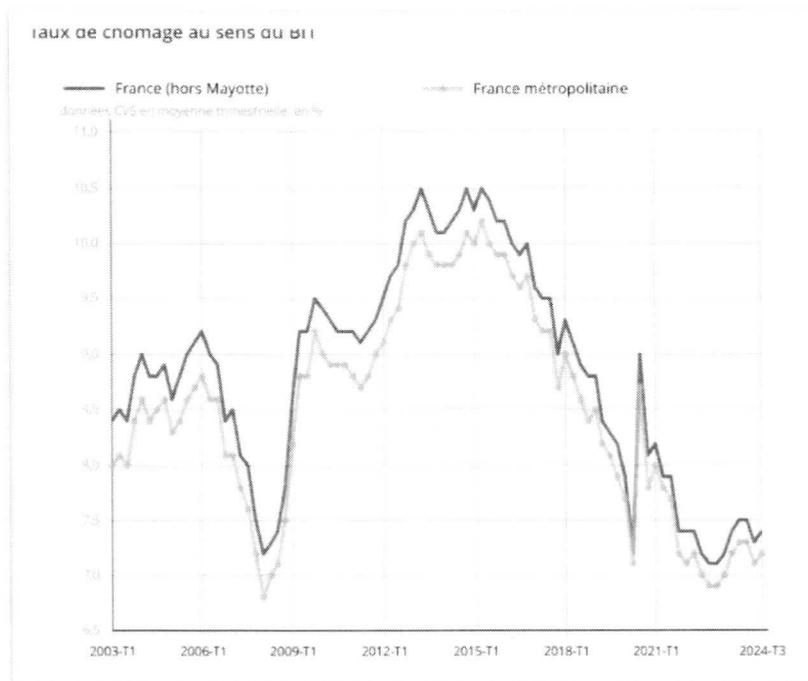
Prévisions de croissance (PIB volume)			Prévisions d'inflation*	
Prévisions annuelles France	2024	2025	Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/	Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%	Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%	Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%	OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%	FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%	Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025	Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%	BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%	Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%	OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%	FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee le 15/01/2025).

L'inflation, bien que légèrement en recul, demeure un facteur de pression sur le pouvoir d'achat des Français. Les prix des biens de consommation, notamment de l'énergie et des produits alimentaires, continuent de peser sur les budgets des ménages, surtout les plus modestes. Les répercussions sur le tissu social et la demande interne sont palpables, d'autant plus que la montée des prix a conduit à une stagnation des salaires réels dans de nombreux secteurs. En dépit de l'inflation en ralentissement, les pouvoirs publics mettent en place des dispositifs ciblés pour soutenir les ménages vulnérables, tels que des aides directes et des ajustements fiscaux.

2.5 Emploi et chômage

Le taux de chômage en France continue de baisser progressivement, atteignant un niveau historique de 7,1% de la population active au dernier trimestre 2024. Cependant, ce chiffre masque des disparités importantes selon les régions et les catégories socio-professionnelles (il est en effet au niveau de 9,1% dans les Hauts de France). L'emploi précaire et les emplois partiels restent en forte proportion, en particulier dans les secteurs du commerce, de la logistique et des services. Le gouvernement poursuit ses réformes pour favoriser la création d'emplois durables et l'insertion professionnelle, tout en cherchant à renforcer les compétences des travailleurs pour répondre aux évolutions du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs du numérique et de la transition énergétique.



2.6 Transition énergétique et défis environnementaux

La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique sont au cœur des préoccupations économiques et sociales en France en 2025. Le pays continue de mettre en œuvre des politiques ambitieuses pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles, développer les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique. Toutefois, ces transformations entraînent des coûts importants, notamment pour les entreprises et les ménages, qui doivent s'adapter aux nouvelles normes et aux prix de l'énergie fluctuants.

2.7 Inégalités sociales et territoriales

Les inégalités sociales et territoriales restent un défi majeur pour la cohésion nationale. Si les grandes métropoles bénéficient d'une dynamique économique favorable, de nombreuses zones rurales et certains quartiers de villes moyennes rencontrent encore des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation et aux services publics. La décentralisation et la mise en place de politiques locales adaptées à ces spécificités territoriales demeurent cruciales pour répondre aux besoins des populations fragiles et réduire les écarts de développement.

Le début de l'année 2025 se caractérise donc par une reprise économique modérée, des défis liés à l'inflation et au pouvoir d'achat, ainsi que des inégalités sociales et territoriales persistantes. Face à ces enjeux, la gestion des finances publiques, notamment à l'échelle locale, devra prendre en compte à la fois la nécessité d'un soutien aux plus vulnérables et l'impératif d'une gestion responsable des ressources publiques dans un environnement économique incertain.

2.8 Un contexte politique national qui fragilise les collectivités locales

Par ailleurs, le contexte politique national de début 2025 met les collectivités locales dans une situation particulièrement fragile. La difficulté à établir une feuille de route claire et stable, couplée à l'instabilité politique nationale, crée un climat d'incertitude qui complique la gestion à long terme des finances publiques locales. Les collectivités, confrontées à des contraintes budgétaires strictes et à une gouvernance décentralisée de plus en plus complexe, sont dans l'obligation de naviguer à vue, tout en cherchant à répondre aux besoins urgents de leurs habitants et à anticiper des réformes potentielles aux niveaux national et local. Cette instabilité politique et économique place une pression supplémentaire sur les acteurs locaux, qui doivent concilier réactivité, innovation et gestion responsable des finances publiques. C'est tout l'enjeu pour une ville moyenne comme Béthune.

2.9 Le Projet de Loi de Finances 2025 censuré

Le déficit public de la France atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, selon le projet de loi de finances de fin de gestion (qui fixe les ajustements budgétaires jusqu'à la fin d'année) présenté mercredi 6 novembre en Conseil des ministres, a annoncé le ministère de l'Economie.

Il s'agit d'un important dérapage par rapport au déficit de 4,4% qui était prévu dans le projet de loi de finances initial pour 2024, alors que le déficit de la France a atteint 5,5% du PIB en 2023.

Pour combler le déficit public, le gouvernement Barnier a présenté un budget 2025 dans lequel il prévoit un effort budgétaire de 60 milliards d'euros. L'exécutif veut réaliser 40 milliards d'économies en réduisant des dépenses et trouver 20 milliards en augmentant ses recettes.

Pour agir dans ce sens, un projet de Loi de finances a été présenté fin 2024. Celui-ci présentait quelques mesures impactantes pour le budget des collectivités :

- Gel des fractions de TVA
- Evolution des variables d'ajustement notamment de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- Baisse du taux de FCTVA de 16.404% à 14.850% en investissement
- Suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité du FCTVA
- Modalité de répartition du FPIC se rapprochant du droit commun

-Mise en place d'un fonds de réserve en ponctionnant la DGF sur certaines collectivités (dont Béthune).

L'ensemble des mesures représentait un impact financier d'environ **1,4 M€** pour la Ville. Le projet de Loi a été stoppé par la motion de censure de l'Assemblée nationale au gouvernement Barnier. Le gouvernement Bayrou, succédant au gouvernement Barnier, a décidé de poursuivre l'examen du budget 2025 sur la même copie.

L'examen a repris le 15 janvier et le jeudi 16 janvier, le Sénat a validé une réduction de l'effort pour les collectivités dans le PLF 2025. L'effort demandé aux collectivités est passé de 5 Md€ à 2.2 Md€.

Pour permettre ces économies, un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales pourrait être créé permettant d'économiser 1Md€ à l'Etat.

Les dotations d'investissement devraient être préservées même si une baisse du Fonds vert est à prévoir.

3. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2020-2023

Données du ministère de l'économie et des finances	2020		2021		2022		2023	
	Béthune	Strate	Béthune	Strate	Béthune	Strate	Béthune	Strate
En euros par habitants								
Produits de fonctionnement	1 938	1 487	1 741	1 519	1 843	1 584	1 817	1 653
dont produits fiscaux	749	653	709	669	763	700	790	756
Charges de fonctionnement	1 479	1 259	1 481	1 278	1 708	1 459	1 784	1 514
dont charges de personnel	900	764	896	775	949	806	972	820
dont charges financières	70	25	64	24	60	22	58	26
Charges de personnel	900	764	896	775	949	806	972	820
Ressources d'investissement	846	481	473	488	395	510	483	527
Dépenses d'investissement	786	454	619	489	484	510	492	546
dont dépenses d'équipement	541	320	429	341	334	364	287	397
Capacité d'autofinancement brute	205	188	214	205	239	192	142	212
Encours de dette au 31/12/N	1 829	1 011	1 675	999	1 670	995	1 644	978
Fonds de roulement	377	241	283	264	331	265	403	265

*Strate : communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé

4. ATERRISSAGE PREVISIONNEL 2024

4.1 Les données chiffrées provisoires de l'année 2024 (au 27/01/2025)

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	2024			
	Chapitre	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général	10 482 846,83 €	10 519 007,83 €	9 269 860,00 €	88%
012 - charges de personnel	25 478 577,89 €	25 478 577,89 €	24 671 773,19 €	97%
014 - Atténuation des produits	150 000,00 €	150 000,00 €	63 596,00 €	42%
65 - Autres charges de gestion courante	5 766 771,40 €	5 730 610,40 €	5 349 248,74 €	93%
66 - Charges financières	1 381 000,00 €	1 342 291,91 €	1 342 179,35 €	100%
67 - Charges exceptionnelles	1 411 501,48 €	1 411 501,48 €	10 505,89 €	1%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	171 804,00 €	171 804,00 €	58 290,00 €	34%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	44 842 501,60 €	44 803 793,51 €	40 765 453,17 €	91%
023 - Virement à la section d'investissement	6 385 394,82 €	6 385 394,82 €	- €	0%
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	3 945 997,72 €	3 945 997,72 €	3 084 690,78 €	78%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 331 392,54 €	10 331 392,54 €	3 084 690,78 €	30%
Total des dépenses de fonctionnement	55 173 894,14 €	55 135 186,05 €	43 850 143,95 €	80%
D 002 Résultat reporté ou anticipé	- €	- €		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	55 173 894,14 €	55 135 186,05 €		

Recettes de fonctionnement	2024			
	Chapitre	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisé 2024
013 - Atténuation de charges	182 500,00 €	182 500,00 €	117 791,37 €	65%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 703 150,00 €	1 703 150,00 €	2 177 380,38 €	128%
73 - Impôts et taxes	15 106 290,00 €	15 106 290,00 €	15 095 833,00 €	100%
731 - Fiscalité locale	22 303 379,00 €	22 303 379,00 €	22 557 816,36 €	
74 - Dotations et participations	6 421 746,00 €	6 421 746,00 €	6 843 954,86 €	107%
75 - Autres produits de gestion courante	276 684,00 €	276 684,00 €	454 102,43 €	164%
76 - Produits financiers	121 465,00 €	121 465,00 €	121 616,20 €	100%
77 - Produits spécifiques	50 000,00 €	50 000,00 €	341 396,63 €	683%
Total des recettes réelles de fonctionnement	46 165 214,00 €	46 165 214,00 €	47 709 891,23 €	103%
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	- €	- €	46 948,68 €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	- €	- €	46 948,68 €	
Total des recettes de fonctionnement	46 165 214,00 €	46 165 214,00 €	47 756 839,91 €	103%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	9 008 680,14 €	9 008 680,14 €		
Total des recettes de fonctionnement cumulées	55 173 894,14 €	55 173 894,14 €		

Excédent 2024 constaté : 3 906 695,96 €

Résultat 2023 reporté : 9 008 670,14 €

Soit un résultat cumulé excédentaire en fonctionnement de 12 915 376,10 €.

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2024			
	Chapitre	BP 2024	BP 2024 + DM + RAR	Réalisé 2024
20 - Immobilisations incorporelles	540 000,00 €	1 089 805,65 €	286 523,45 €	26%
204 - Subventions d'équipement versées	2 513 098,50 €	2 537 273,50 €	646 998,43 €	25%
21 - Immobilisations corporelles	5 175 219,04 €	7 073 314,51 €	3 979 279,15 €	56%
23 - Immobilisations en cours	655 000,00 €	1 229 575,00 €	20 382,96 €	2%
Total des opérations d'équipement	- €	- €	- €	#DIV/0!
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	#DIV/0!
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 804 700,00 €	3 804 700,00 €	3 717 683,49 €	98%
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	#DIV/0!
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	#DIV/0!
Total des dépenses réelles d'investissement	12 688 017,54 €	15 734 668,66 €	8 650 867,48 €	55%
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	- €	- €	46 948,68 €	#DIV/0!
041 - Opérations patrimoniales	150 276,88 €	823 473,98 €	20 147,32 €	2%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	150 276,88 €	823 473,98 €	67 096,00 €	8%
Total des dépenses d'investissement	12 838 294,42 €	16 558 142,64 €	8 717 963,48 €	53%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	2 653 134,26 €	2 653 134,26 €		
Total des dépenses d'investissement cumulées	15 491 428,68 €	19 211 276,90 €		

Recettes d'investissement	2024			
	Chapitre	BP 2024	BP 2024 + DM + RAR	Réalisé 2024
13 - Subventions d'investissement	382 991,00 €	1 700 891,40 €	907 566,23 €	53%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 439 603,74 €	4 439 603,74 €	4 300 875,28 €	97%
1068 - Excédent de fonctionnement	3 489 603,74 €	3 489 603,74 €	3 489 603,74 €	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0%
27 - Autres immobilisations financières	324 634,00 €	1 286 701,69 €	655 881,74 €	51%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	695 000,00 €	695 000,00 €	- €	0%
Total des recettes réelles d'investissement	9 339 832,48 €	11 619 800,57 €	9 353 926,99 €	80%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 385 394,82 €	6 385 394,82 €	- €	0%
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	3 945 997,72 €	3 945 997,72 €	3 084 690,78 €	78%
041 - Opérations patrimoniales	150 276,88 €	823 473,98 €	20 147,32 €	2%
Total des recettes d'ordre d'investissement	- €	11 154 866,52 €	3 104 838,10 €	28%
Total des recettes d'investissement	9 339 832,48 €	22 774 667,09 €	12 458 765,09 €	55%
R 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	- €	- €		
Total des recettes d'investissement cumulées	9 339 832,48 €	22 774 667,09 €	12 458 765,09 €	55%

Déficit / Excédent 2024 constaté : 3 740 801,61 €

Résultat 2023 reporté : - 2 653 134,26 €

Soit un résultat cumulé déficitaire en investissement de 1 087 667,35 €.

S'agissant des restes à réaliser :

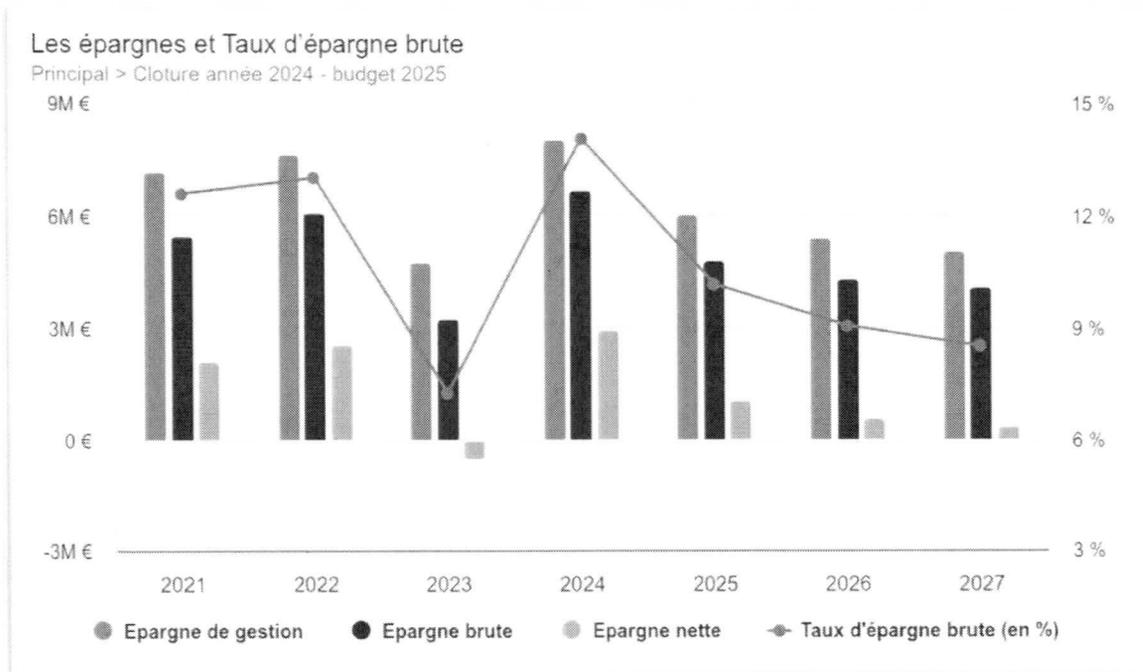
RAR dépenses : 2 687 392,45 €

RAR recettes : 1 866 759,12 €

Les indicateurs de gestion

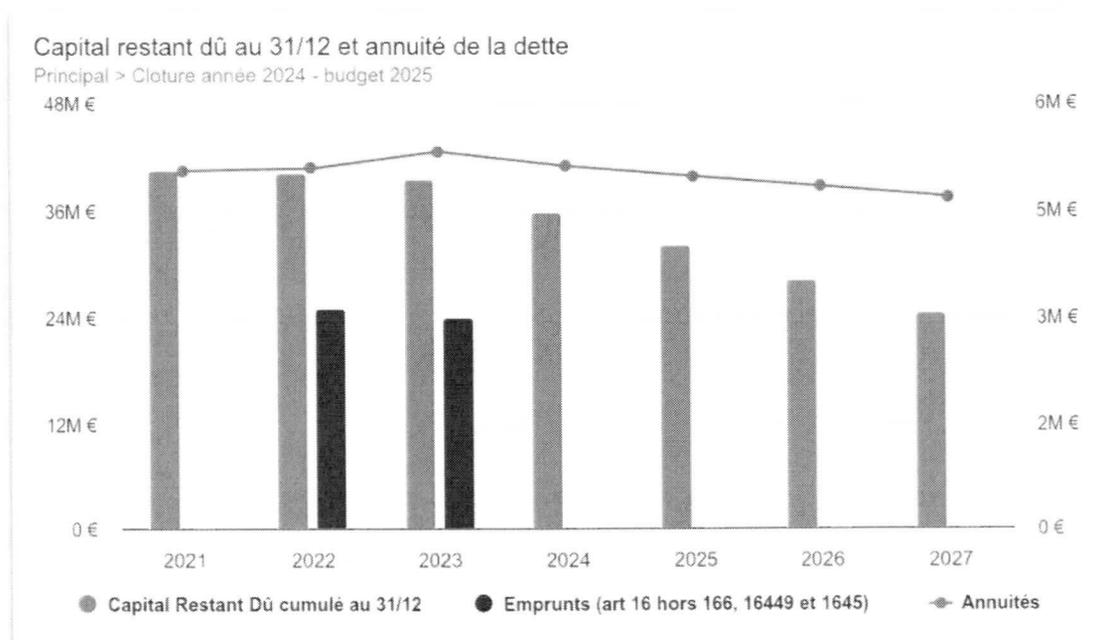
Le taux d'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) est passé en 2025 à 14.05% alors qu'il était à 7.26% en 2024.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette, soit 3,7 M €.



Fin 2024, le budget principal affiche une épargne nette de 2 945 042 €.

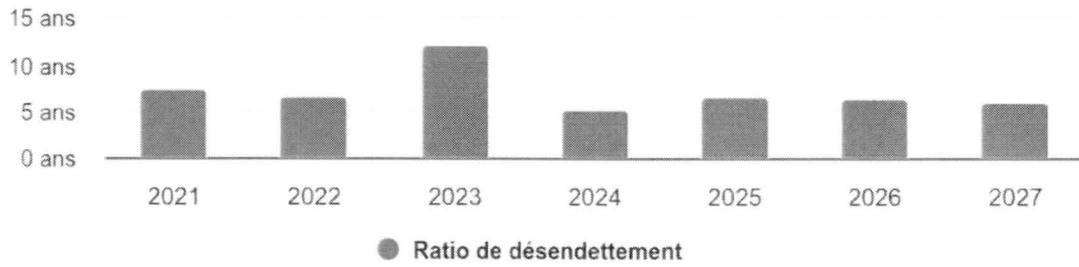
Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 35 731 933 €, le ratio de désendettement est passé à 5,36 ans en 2024 après avoir été à 12,13 ans en 2023.



SLOW

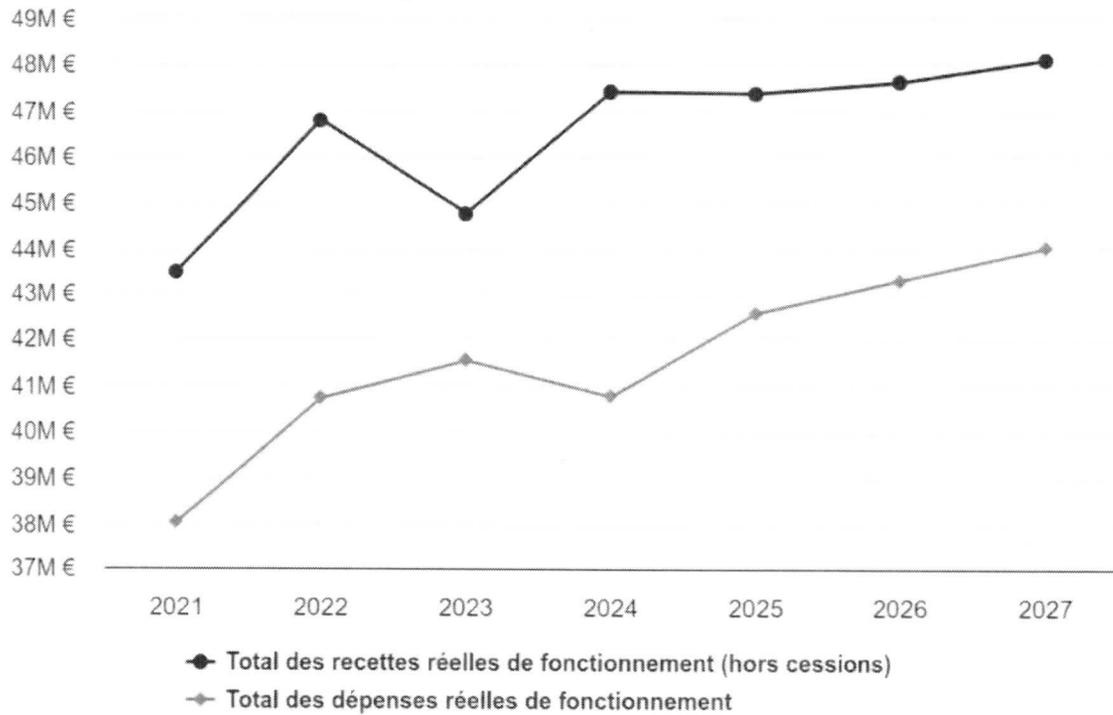
Ratio de désendettement

Principal > Cloture année 2024 - budget 2025



Effet de ciseau

Principal > Cloture année 2024 - budget 2025



5. BUDGET PRIMITIF 2025

La ville soumet à la validation de ses élus une proposition de budget construit dans un contexte difficile.

En effet, des charges fortes pèsent sur les finances :

L'augmentation - variation des fluides et l'augmentation générale des prix,

Des dépenses nouvelles liées au dérèglement climatique : tempêtes, inondations canicule,

Des dépenses de masse salariale avec plus de 200 000 € d'augmentation dus à la revalorisation des cotisations Urssaf notamment.

5.1 Les orientations

Dans un contexte budgétaire incertain, la ville souhaite maintenir une offre de service de qualité tout en préservant le pouvoir d'achat de ses habitants.

En cela, **les tarifs** ne connaîtront aucune hausse (cantine, crèche, centre de loisirs), les aides aux familles seront maintenues (Bourse au permis, Pass' Jeunes, Pass' Mobilité...), le budget des subventions aux associations sera reconduit.

Les budgets relatifs à l'**amélioration du cadre de vie** sont maintenus (propreté et embellissement des espaces publics) avec une attention particulière sur le verdissement de la ville et la poursuite du Plan 3 000 arbres.

La **politique de sécurité** et de prévention sera maintenue avec le déploiement de nouvelles caméras et l'optimisation du Centre de Supervision Urbain (CSU).

5.2 Investissement

Le budget s'équilibre en investissement à hauteur de **29,218 M€** en y intégrant les reports de l'année 2024 et les opérations d'ordre budgétaires.

RECETTES : Un autofinancement prévisionnel de 6,57 M€

Les principales recettes réelles d'investissement 2025 sont :

- Subventions diverses : 2 859 239 €
- Excédent de fonctionnement : 3 222 569 €
- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 800 000 €
- Produits des cessions : 2 995 300 €
- Cessions liées à la défusion avec Verquigneul : 379 556 €
- Remboursement des emprunts relatifs au centre aquatique par la CABBALR : 348 634 €
- Amendes de police : 200 000 €
- Taxe d'urbanisme : 150 000 €

Recettes d'investissement	2025		
	RAR N -1	Propositions	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	1 211 939,01 €	1 647 300,00 €	2 859 239,01 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	3 943 645,88 €	3 943 645,88 €
1068 - Excédent de fonctionnement	- €	3 222 569,72 €	3 222 569,72 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	654 820,11 €	- €	654 820,11 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	2 995 300,00 €	2 995 300,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 866 759,12 €	11 808 815,60 €	13 675 574,72 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		6 570 209,21 €	6 570 209,21 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections		3 100 000,00 €	3 100 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		5 872 469,60 €	5 872 469,60 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		15 542 678,81 €	15 542 678,81 €
Total des recettes d'investissement	1 866 759,12 €	27 351 494,41 €	29 218 253,53 €
R 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			- €
Total des recettes d'investissement cumulées	1 866 759,12 €	27 351 494,41 €	29 218 253,53 €

DEPENSES :

Un résultat d'investissement reporté de 3 222 569 euros.

Chapitre	RAR N -1	Propositions	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	426 248,11 €	920 000,00 €	1 346 248,11 €
204 - Subventions d'équipement versées	73 691,28 €	505 000,00 €	578 691,28 €
21 - Immobilisations corporelles	1 217 551,75 €	8 845 355,00 €	10 062 906,75 €
23 - Immobilisations en cours	969 901,31 €	893 155,44 €	1 863 056,75 €
Total des opérations d'équipement	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	6 222 311,32 €	6 222 311,32 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020 - Dépenses imprévues		- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 687 392,45 €	17 385 821,76 €	20 073 214,21 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections		50 000,00 €	50 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		5 872 469,60 €	5 872 469,60 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 922 469,60 €	5 922 469,60 €
Total des dépenses d'investissement	2 687 392,45 €	23 308 291,36 €	25 995 683,81 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		3 222 569,72 €	3 222 569,72 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		26 530 861,08 €	29 218 253,53 €

Les principales dépenses réelles d'investissement 2025 sont :

- Dépenses d'équipement : 13 850 902 €
- Remboursement du capital de la dette : 3 804 700 €
- Acquisitions foncières et immobilières : 5 872 469 €

Les principales dépenses d'investissement en 2025 sont :

Projets structurants

- Travaux d'urgence de l'hôtel de Ville,
- Travaux de préservation de l'église Saint Vaast,
- Plan 3000 arbres,
- Travaux dans les parcs,
- Rénovation toiture CAVH,
- Mobilier urbain,
- Plaine des sports Léo Lagrange...

Investissement obligatoire et réglementaire

Mise aux normes et accessibilité ERP, électricité, transition énergétique...

Engagements contractuels

- Portages EPF,
- Travaux la Rotonde,
- Projets de déconstruction Olympie / Jean-Monnet 2,
- Forum (acompte ANCT),
- OPAH-RU...

Investissement récurrent et/ou courant

- Etudes,
- Vidéoprotection (caméras),
- Projets numériques...

Entretien du patrimoine bâti

- Entretien des écoles,
- Crèches,
- Travaux cimetièrè...

Entretien espaces publics

- Tri sélectif pour les corbeilles sur l'espace public...

Optimisation

- Plan Led,
- Mise en lumière du Beffroi,
- Poursuite du renouvellement du parc automobile vers l'électrique,
- Raccordement au chauffage urbain (Centre technique municipal en 2025)...

Besoins des services

- France services - agencement,
- Centre de supervision urbain – infrastructure numérique
- Maison pour tous – maison des jeunes,
- Patrimoine,
- Politique Ville,
- Entretien des salles...

5.3 Fonctionnement

Le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 55 M€.

RECETTES : Le résultat reporté prévisionnel est de 9 671 272 €

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- Produit fiscal : 22 852 436 €
- Attribution de compensation : 14 459 405 €
- Dotation de solidarité urbaine (DSU) : 2 201 825 €
- Les produits de services : 1 400 000 €
- Compensations fiscales : 279 896 €
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 633 355€
- Droits de mutation : 650 000 €
- Taxe sur l'électricité : 523 015 €
- Dotation de solidarité communautaire : 297 352 €
- Taxes pour utilisation des services publics et du domaine : 142 531 €
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) : 216 866 €
- Les atténuations de charges : 100 000 €
- Les produits financiers : 121 465 €
- Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : 122 210 €
- Dotation sur les titres sécurisés : 72 000 €
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 60 000 €

Recettes de fonctionnement	2025	
	Propositions	BP 2025
Chapitre		
013 - Atténuation de charges	100 000,00 €	100 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 399 944,79 €	1 399 944,79 €
73 - Impôts et taxes	15 106 290,00 €	15 106 290,00 €
731 - Fiscalité locale	22 852 436,00 €	22 852 436,00 €
74 - Dotations et participations	5 874 599,00 €	5 874 599,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	250 000,00 €	250 000,00 €
76 - Produits financiers	121 465,00 €	121 465,00 €
77 - Produits spécifiques	50 000,00 €	50 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	45 754 734,79 €	45 754 734,79 €
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	50 000,00 €	50 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	45 804 734,79 €	45 804 734,79 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé	9 671 272,89 €	9 671 272,89 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	55 476 007,68 €	55 476 007,68 €

DEPENSES :

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Charges de personnel : 25 608 680 €
- Charges à caractère général : 10 893 000 €
- Virement à la section d'investissement : 6 570 209 €
- Autres charges de gestion courante : 6 090 348 €, dont la subvention au CCAS pour 1,5 M€
- Charges financières 1 233 770 €

Chapitre	Propositions	BP 2025
011 - charges à caractère général	10 893 000,00 €	10 893 000,00 €
012 - charges de personnel	25 608 680,00 €	25 608 680,00 €
014 - Atténuation des produits	130 000,00 €	130 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 090 348,47 €	6 090 348,47 €
66 - Charges financières	1 233 770,00 €	1 233 770,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	50 000,00 €	50 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	45 405 798,47 €	45 405 798,47 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 570 209,21 €	6 570 209,21 €
042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 070 209,21 €	10 070 209,21 €
Total des dépenses de fonctionnement	55 476 007,68 €	55 476 007,68 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé	- €	- €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	55 476 007,68 €	55 476 007,68 €

6. FOCUS

6.1 Fiscalité

Pas d'augmentation des taux depuis 2017

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	-	-	-	-	-	-
Taxe foncier bâti	38,07	38,07	38,07	38,07	38,07	38,07
Taxe foncier non bâti	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes et EPCI perçoivent respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions bénéficient d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements sont compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

À noter : la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation.

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation					
Base nette imposable taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taux taxe d'habitation	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%
Produit de la taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe sur les Résidences Secondaires					
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	1 392 050	1 372 958	2 436 383	2 326 200	2 384 355
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	22,8900%	22,8900%	22,8900%	22,8900%	22,8900%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	318 640	314 270	557 688	532 467	545 779
Taxe sur le foncier bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	29 361 085	30 191 431	30 687 655	32 663 000	33 326 059
Taux taxe foncière sur le bâti	60,3300%	60,3300%	60,3300%	60,3300%	60,3300%
Coefficient correcteur	1	1	1	1	1
Produit de la taxe foncière sur le bâti	17 531 251	18 033 658	19 150 628	20 383 302	20 797 304
Taxe sur le foncier non bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	45 197	43 331	46 296	48 000	48 000
Taux taxe foncière sur le non bâti	70,2300%	70,2300%	70,2300%	70,2300%	70,2300%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	31 742	30 431	32 514	33 710	33 710
Produit des taxes directes (73111)	17 881 633	18 378 359	19 740 830	20 949 480	21 376 793
Evolution n-1		2,78%	7,41%	6,12%	2,04%
Rôles supplémentaires	- 36 560	769 719	- 26 432	80 182	0
Surtaxe sur les logements vacants	180 329	159 454	191 714	186 606	191 271
Impôts directs locaux (art 73111)	18 025 402	19 307 532	19 906 112	21 216 268	21 568 064

Il est précisé qu'à ce jour les bases sont prévisionnelles ainsi que le coefficient correcteur qui est dans cette version estimé à 1.

6.2 Ressources humaines

- **Analyse du montant des dépenses :**

Depuis plusieurs années, diverses mesures réglementaires continuent d'impacter le budget des collectivités, et contribuent régulièrement à une augmentation des charges de personnel sur le chapitre 012.

Ainsi, nous pouvons noter deux mesures en 2022 :

- L'augmentation de la valeur du point de 3.5% à compter du 1^{er} juillet 2022, a impacté le budget 2022 pour 348 611€. Cette même mesure, pour une « année pleine » a accru le budget 2023 de 691 649€.
- La revalorisation de la catégorie B à compter du 1^{er} septembre 2022 a impacté le budget 2022 à hauteur de 1 192€. Sur une année complète, en 2023, cette revalorisation a eu un impact financier de 8 235€.

En 2023, nous pouvons noter 3 mesures qui ont impacté les budgets 2023 et 2024 :

- Au 1^{er} juillet 2023, une augmentation du point d'indice de 1.5% portant, ainsi, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré de 5 820,04 euros à 5 907,34 euros, soit une augmentation du budget de 160 519€, cette mesure en 2024 a pour conséquence une augmentation de 316 679€.
- Au 1^{er} juillet 2023, l'attribution de points d'indice majorés différenciés pour les indices bruts 367 à 418, soit une augmentation du budget 2023, de 49 146€, soit pour une année pleine en 2024 une augmentation de 107 846€.
- Au 1^{er} janvier 2024, l'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents, attribution qui a augmenté les dépenses de personnel de 246 593€.

L'augmentation régulière du SMIC impacte également le budget ressources humaines.

En 2025, l'augmentation de 1% de la cotisation patronale URSSAF pour les agents titulaires augmentera le budget RH de 100 000€ environ.

De plus, l'augmentation de 4% de la part employeur sur la cotisation CNRACL coûterait à la ville 400 000€ si celle-ci venait à se confirmer.

Face à l'ensemble des dépenses qui impactent de manière récurrente le chapitre 012, la ville continue de limiter les recrutements externes, et favorise les mobilités internes. A chaque départ à la retraite, la question du remplacement est étudiée.

Le Budget Primitif 2025, tient compte des évolutions réglementaires reprises ci-dessus, et des éléments récurrents comme le GVT (glissement vieillesse technicité), les avancements de grade, et la promotion interne.

	BP 2024	BP 2025	Ecart en euros	Ecart en %
Chap 012	25 478 577€	25 608 680€	130 103 €	0.51%

- Les chantiers :

Entretiens professionnels annuels :

En 2024, la direction des ressources humaines a travaillé sur un nouveau logiciel d'entretiens professionnels (SynaRH) en remplacement de l'outil existant. Celui-ci sera déployé au cours du mois de février 2025.

Suivi des Contrats Aidés :

Depuis le 1er janvier 2025, les agents en contrat « Parcours Emploi Compétences » sont accompagnés par le CCAS de Béthune, dans le cadre du suivi de leurs parcours "insertion".

Protection sociale complémentaire :

Depuis 2015, la ville participait à la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance permettant de faire face aux conséquences financières des risques santé et/ou prévoyance.

Le risque santé intervient en cas de maladie, maternité en complément de la couverture apportée par la sécurité sociale.

Le risque prévoyance permet un maintien de salaire en cas de maladie, et notamment lors du passage à demi-traitement.

Afin de proposer des tarifs avantageux pour les agents, la ville a adhéré à la convention de participation en santé et en prévoyance du Centre de Gestion du Pas de Calais, afin de proposer aux agents des tarifs attractifs dans ce domaine.

Celle-ci a pris effet au 1er janvier 2025, et les participations financières de la ville de Béthune dans les deux domaines ont été revues, afin d'accompagner les agents dans cette démarche.

Armement de la Police Municipale : La formation préalable à l'armement des policiers municipaux, par le CNFPT se déroulera au cours du mois de février 2025.

Suite au rapport égalité Hommes femmes réalisé en 2024, par le service Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVT) de la Direction des ressources humaines, 4 thématiques ont été dégagées :

- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emploi de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ainsi, un plan d'actions jusque 2026 a été adopté sur les différents thèmes repris ci-dessus.

Pour 2025, les premières actions consisteront à mettre en place des permanences RH sur les différents sites de la ville afin de répondre aux diverses questions des agents, recevoir les agents sollicitant un congé familial, un temps partiel pour les informer de l'impact sur le montant de la retraite, formation de référents sur l'égalité Hommes/Femmes dans les différentes directions.

Répartition des dépenses de personnel (chapitre 012)

Titulaires	19 129 965,13 €	75,09%
Non titulaires	4 792 801,34 €	18,72%
Emplois aidés	462 599,47 €	1,81%
Vacataires et autres	150 978,14 €	0,59%
Apprentis	14 678,86 €	0,06%

Allocataires chômages	39 714,72 €	0,16%
Autres dépenses de personnel	917 942,34 €	3,58%
Total	25 608 680,00 €	100,00%

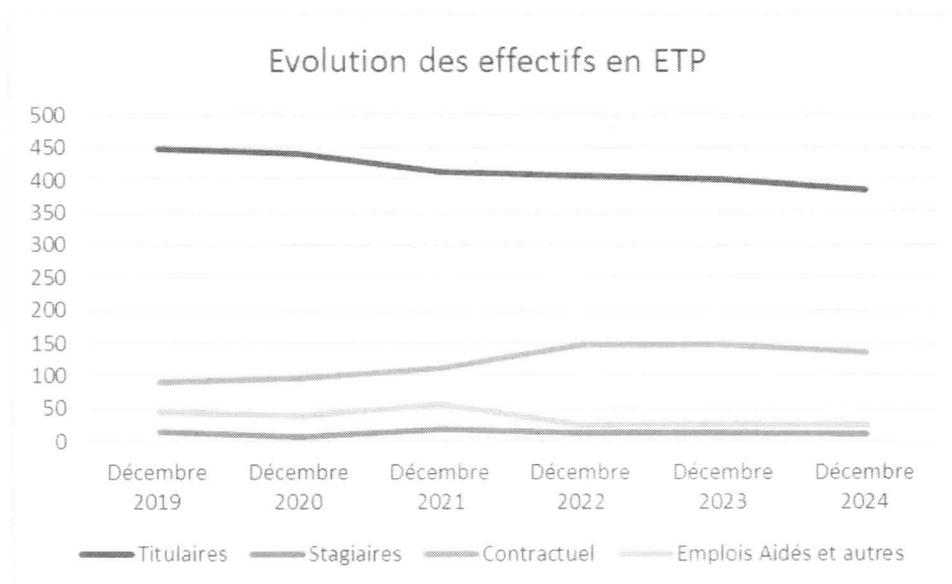
- **Equivalent Temps Plein**

En décembre 2024, la ville de Béthune emploie 683 agents, toutes quotités de temps de travail confondues, soit 557,9ETP.

Les effectifs diminuent de 31.85 ETP entre décembre 2023 et décembre 2024 (soit -5.4%).

On constate en 2024, une diminution des ETP quel que soit la catégorie d'agent.

Nombre d'ETP en décembre	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Variation entre décembre 2024 et décembre 2023
Titulaires	447,81	440,59	412,66	406,77	400,78	385,89	-3.72%
Stagiaires	15	7,8	19	14	13,8	10,8	-21.74%
Contractuel	90,76	96,26	112,42	147,6	147,83	136,17	-7.89%
Emplois Aidés et autres	43,98	38,36	55,85	25,86	27,34	25,04	-8.41%
Total	597,55	583,01	599,93	594,23	589,75	557,90	-5.40%

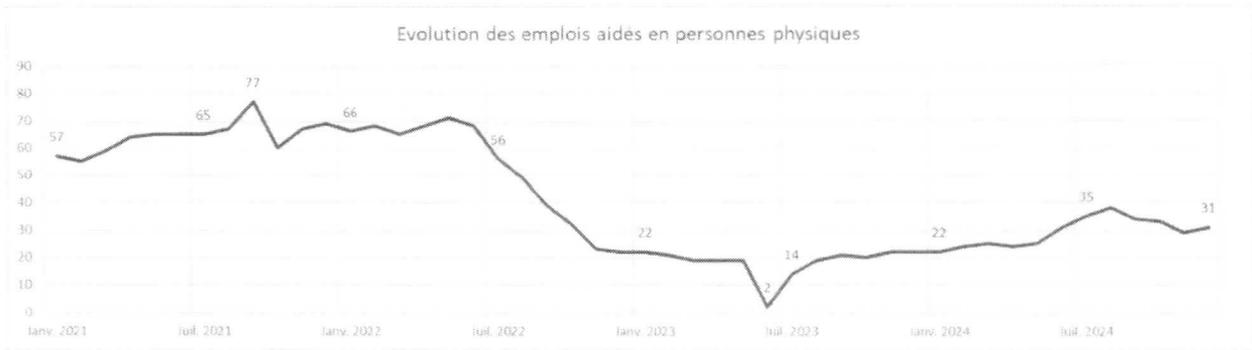


A titre de comparaison :

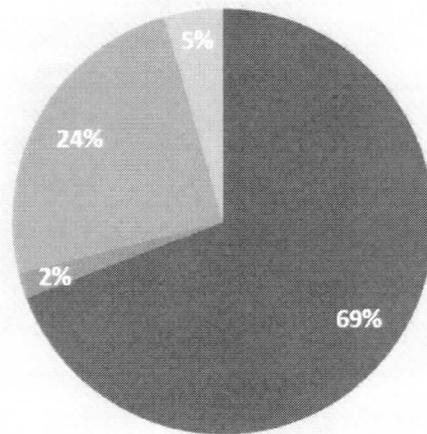
- En 2022, les agents titulaires et stagiaires représentent 73% des ETP
- En 2023, les agents titulaires et stagiaires représentent 71% des ETP
- En 2024, les agents titulaires et stagiaires représentent 70% des ETP
- En 2025, les agents titulaires et stagiaires représentent 71% des ETP

Si nous constatons une diminution des effectifs parmi l'ensemble des différentes catégories d'agents, la proportion des titulaires et stagiaires reste stable par rapport à l'effectif global.

SLOW

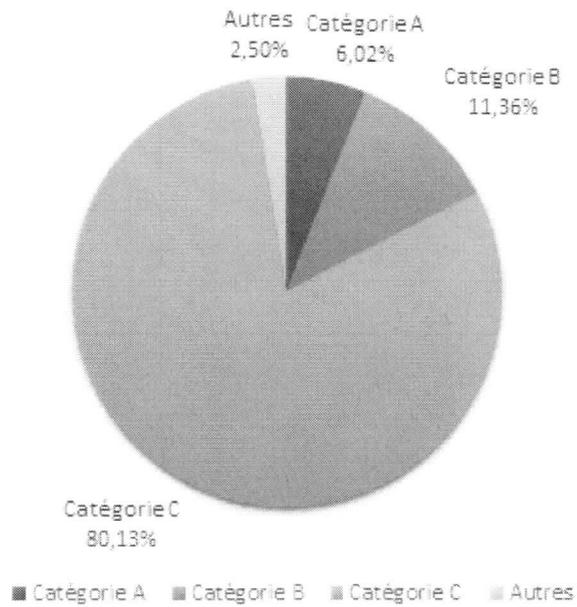


Répartition des ETP par statut en décembre 2024

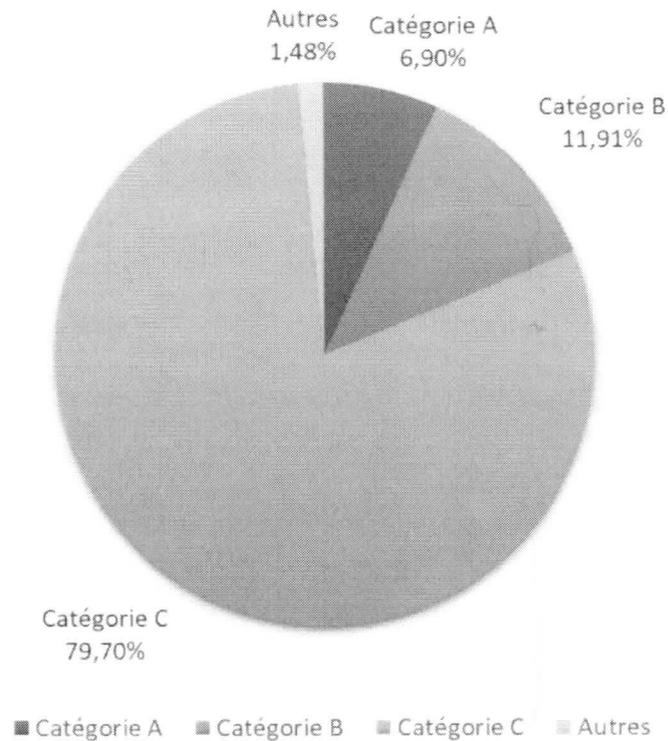


■ Titulaires ■ Stagiaires ■ contractuels ■ Emplois Aidés et autres

Répartition des ETP par catégorie en Décembre 2023



Répartition des ETP par catégorie en Décembre 2024



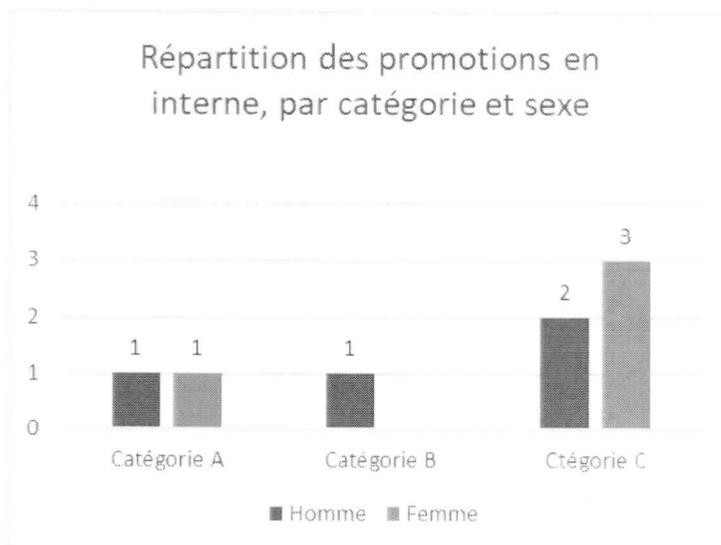
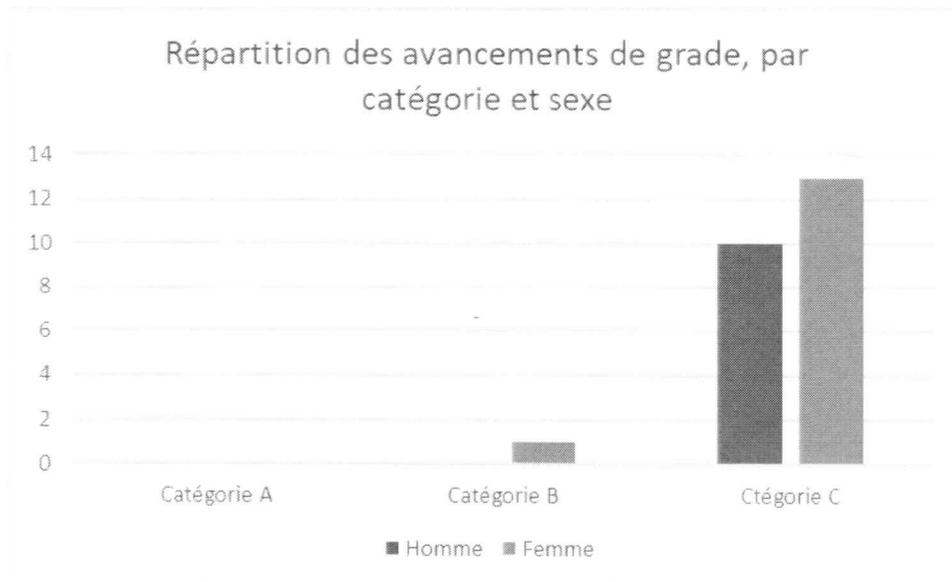
Les ETP par catégorie hiérarchique montrent une légère évolution des catégories A et B et une diminution des catégories C

Répartition des ETP	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024
Catégorie A	6.36%	6.02%	6.9%
Catégorie B	11.08%	11.36%	11.91%
Catégorie C	80.61	80.13%	79.7%
Autres	1.94%	2.5%	1.48%

L'évolution des parcours et des carrières

En 2024, 32 agents ont bénéficié d'une revalorisation de leur parcours professionnel.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Avancement de grade	33	36	36	35	33	24
Promotion interne	6	4	7	6	9	8
Total	39	40	43	41	42	32





La rémunération : le coût moyen mensuel des agents titulaires

Le coût moyen mensuel chargé d'un agent titulaire pour l'année 2024 est de 3 774€, cependant pour les hommes on constate que celui-ci est de 3 892€, et pour les femmes de 3 686€.

On s'aperçoit que suivant la catégorie hiérarchique de l'agent ou suivant la filière les écarts sont plus ou moins importants



Les rémunérations du personnel masculin sont en moyenne plus élevées que pour les femmes. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les hommes effectuent plus d'heures supplémentaires et d'astreintes, et donc bénéficient d'une rémunération supérieure.

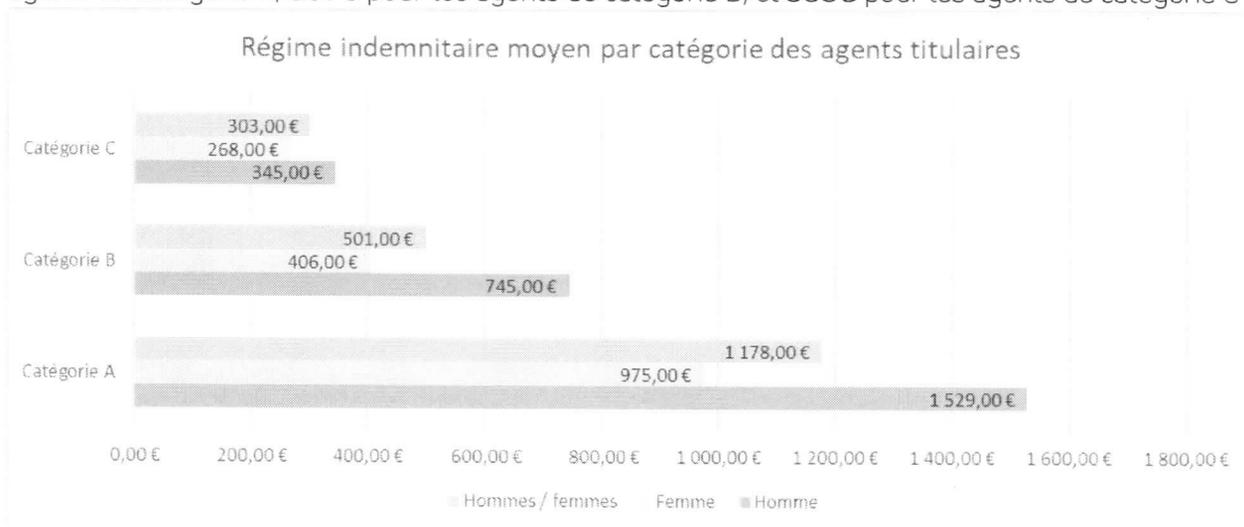
Le régime indemnitaire

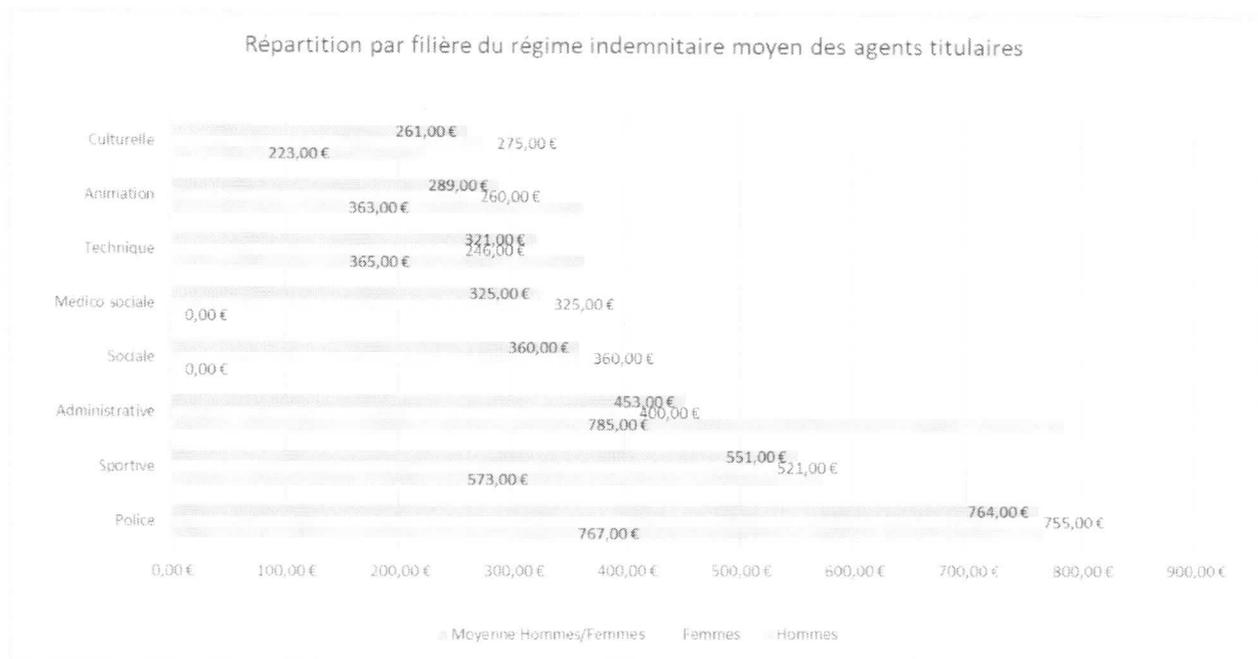
En 2023, le régime indemnitaire (hors heures supplémentaires) versé à l'ensemble des agents (titulaires et contractuels) est de **2 238 440€**, cela représente 13.06% de la masse salariale brute versée entre janvier et décembre 2023.

Pour l'année 2024, le régime indemnitaire (hors heures supplémentaires) versé à l'ensemble des agents (titulaires et contractuels) est de **2 227 159€**, cela représente 13.01% de la masse salariale brute versée entre janvier et décembre 2024.

Pour l'année 2025, la part prévisionnelle affectée au régime indemnitaire est de **2 250 000€**.

En moyenne, le régime indemnitaire versé mensuellement aux agents titulaires est de **1 178€** pour les agents de catégorie A, **501 €** pour les agents de catégorie B, et **303€** pour les agents de catégorie C





Les Heures supplémentaires :

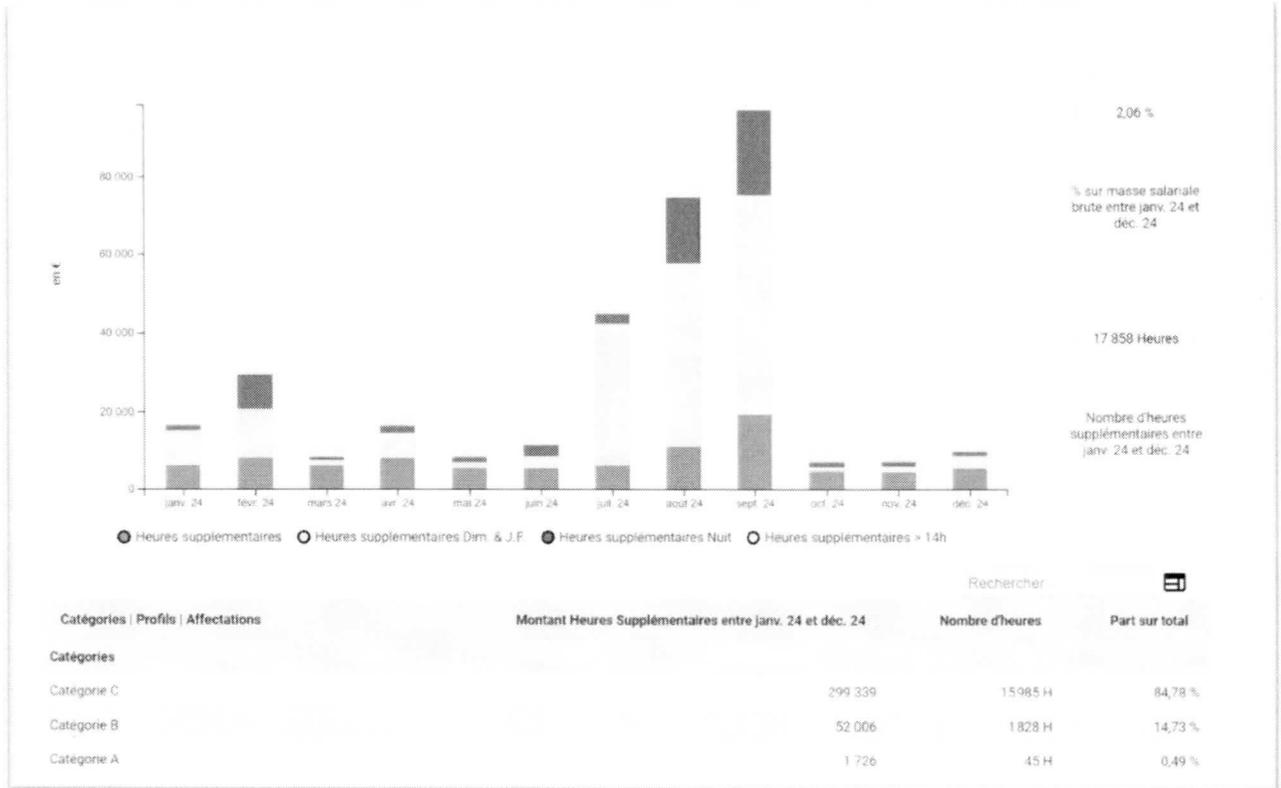
En 2023, le versement des Heures Supplémentaires représente 1.58% de la masse salariale soit 15 103 heures, pour un total de 271 000€.

En 2024, le versement des heures supplémentaires représente 2.06% de la masse salariale soit 17 178 heures, pour un total de **353 071€**. Cette augmentation est due aux 3 tours qui ont été organisés pour les élections européennes et législatives.

En 2025, la part prévisionnelle des heures supplémentaires est estimée à 358 700€

Les agents de catégorie C restent très majoritaires à percevoir des heures supplémentaires (15 985 heures) soit 84.78%, pour un total de 299 939€.

Typologie des heures supplémentaires rémunérées en 2024



Egalité Femme-homme :

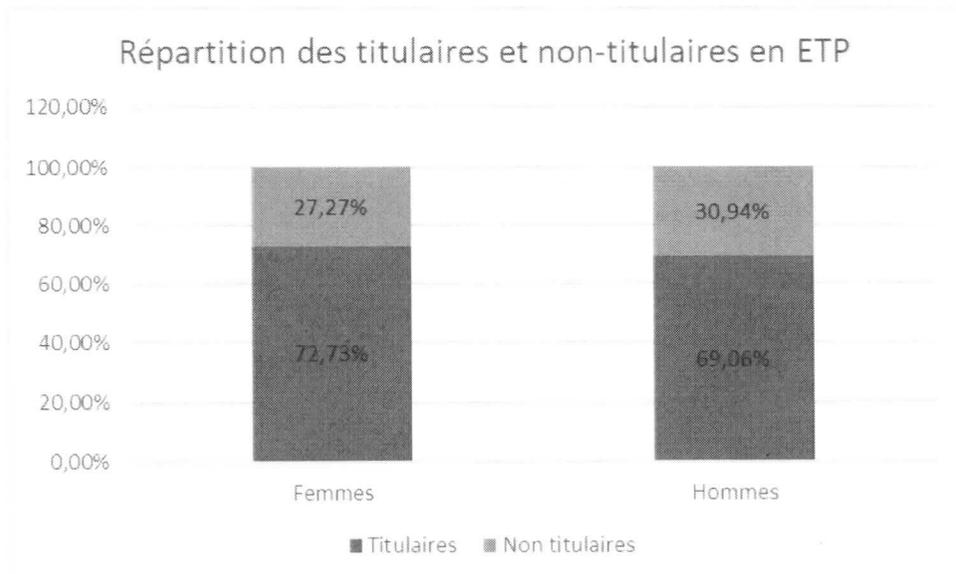
Répartition des Femmes et des Hommes (titulaires, contractuels, emplois aidés...) dans la collectivité
 L'âge moyen, la répartition des effectifs, et le coût chargé moyen sur la période de janvier 2024 à décembre 2024 s'établit ainsi :



La répartition de l'effectif

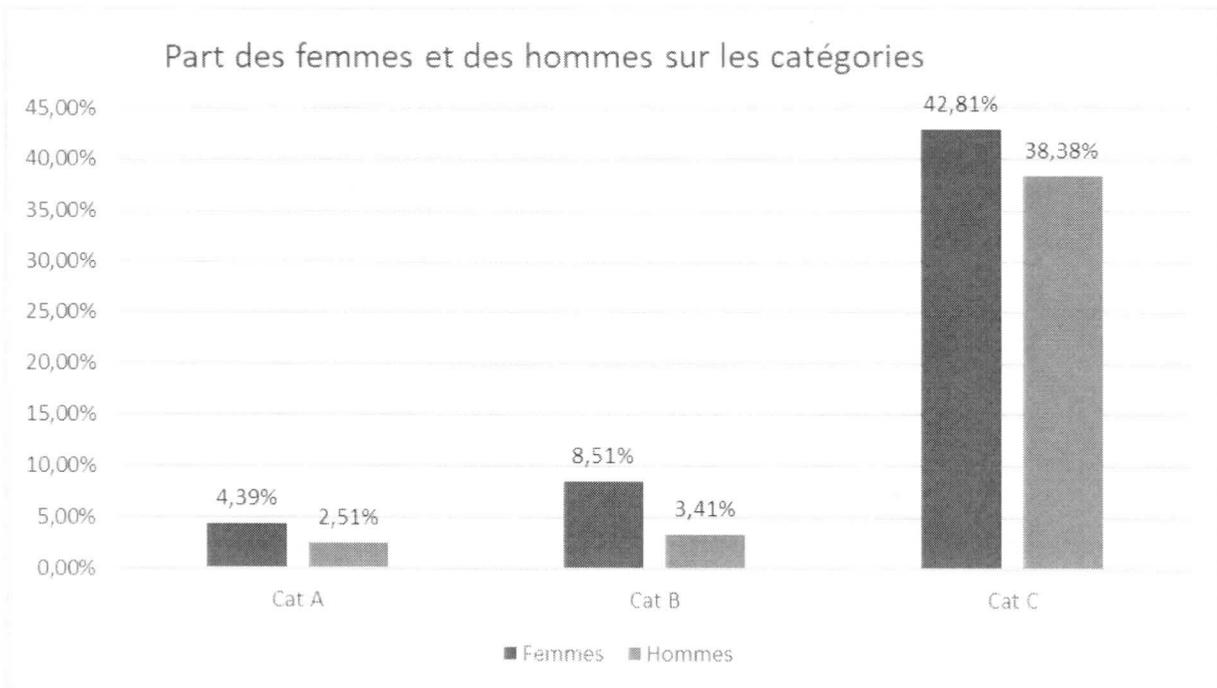
Ainsi, on note que l'effectif féminin (58%) est plus important que l'effectif masculin (42%). Cela s'explique par le fait que certains métiers comme l'accueil ou la petite enfance, par exemple, sont majoritairement pourvus par des emplois féminins.

Répartition des titulaires et non titulaires en ETP



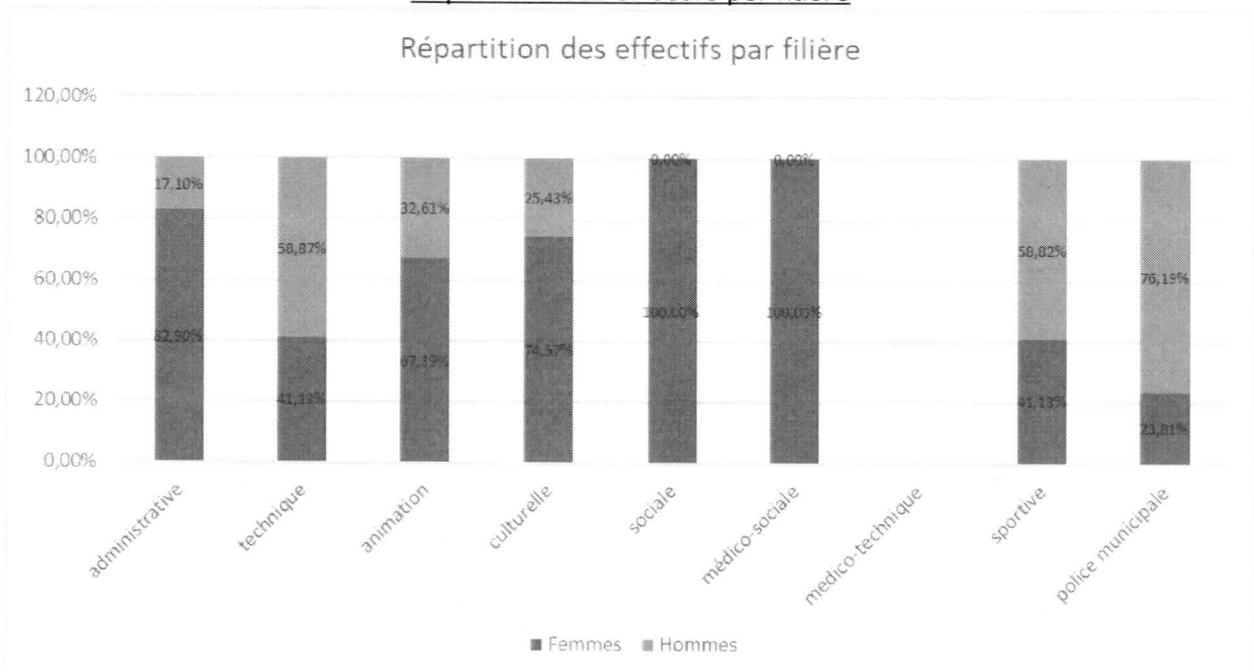
Part des hommes et des femmes sur les catégories hiérarchiques en décembre 2024

5 LOW



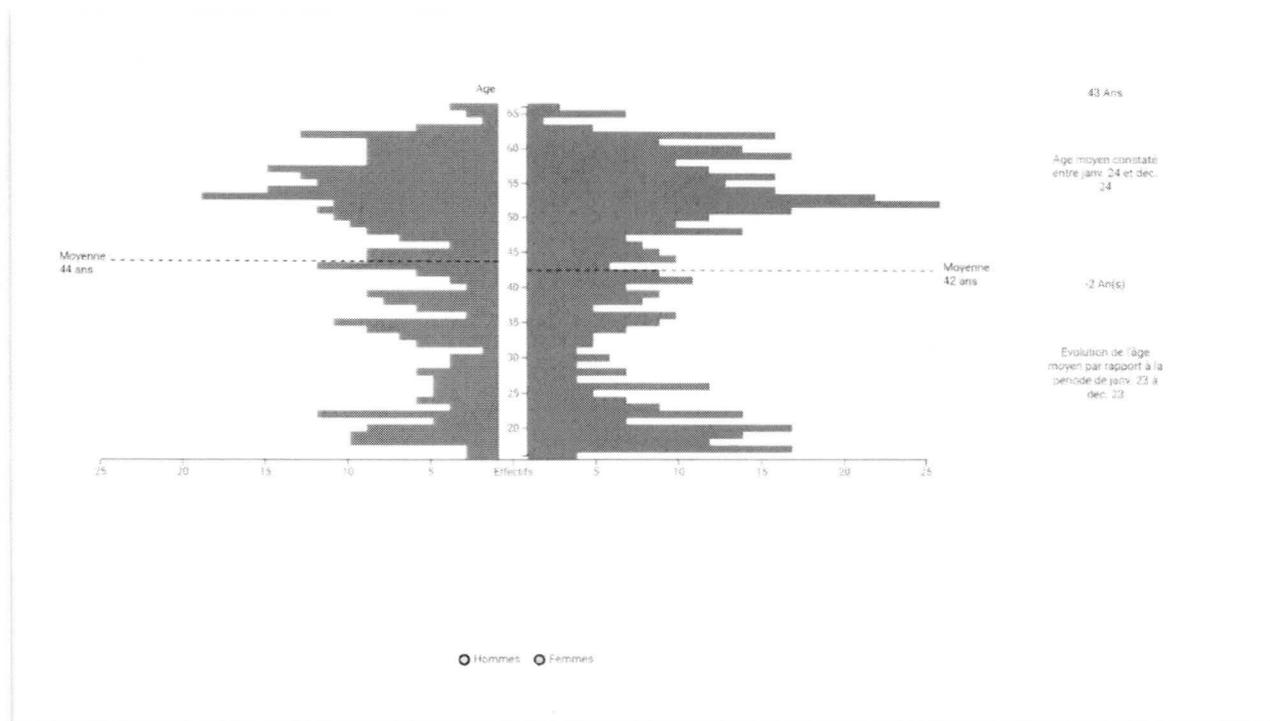
La différence femmes/hommes reste plus marquée chez les catégories B. Cela est dû au passage en catégorie B en 2022 du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture.

Répartition des effectifs par filière



Les filières sociale, médico-sociale, administrative et culturelle restent très féminisées.

Pyramide des âges des agents de la ville, toutes catégories confondues en décembre 2024



La pyramide des âges de la ville montre que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. La tranche d'âge la plus importante chez les agents se situe entre 50 et 55 ans.

Répartition par profil des hommes et des femmes :

Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Allocataire chômage	43	59	63
Apprenti	22	22	22
Contractuel indiciaire horaire	16	27	65
Contractuel indiciaire mensualisé	21	41	62
Emploi CAE	19	37	60
Indemnitare	32	43	56
Titulaire CNRACL	26	52	66
Titulaire détaché	34	37	41
Titulaire IRCANTEC	39	54	62
Vacataire soumis à cotisations	16	24	53

Répartition par profil des femmes :

Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Allocataire chômage	62	62	62
Contractuel indiciaire horaire	16	28	65
Contractuel indiciaire mensualisé	21	39	62
Emploi CAE	22	41	60
Indemnitare	32	43	56
Titulaire CNRACL	26	51	66
Titulaire détaché	34	37	41
Titulaire IRCANTEC	39	51	62
Vacataire soumis à cotisations	17	22	37

Répartition par profil des hommes

Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Allocataire chômage	43	58	63
Apprenti	22	22	22
Contractuel indiciaire horaire	17	25	51
Contractuel indiciaire mensualisé	22	43	62
Emploi CAE	19	36	56
Indemnitare	38	42	45
Titulaire CNRACL	30	52	66
Titulaire IRCANTEC	56	58	59
Vacataire soumis à cotisations	16	26	

L'aménagement du temps de travail : le temps partiel

Les agents peuvent solliciter un temps partiel de droit ou un temps partiel sur autorisation afin d'aménager le temps de travail. En janvier 2025, 23 agents bénéficient de cette possibilité. A ce jour, 100% des agents sont du sexe féminin, il n'y a donc pas d'agent du sexe masculin placé sur ce type de temps partiel.

La répartition est la suivante :

- 19 agents de catégorie C
- 4 agents de catégorie B

Temps partiel sollicité	Nbre d'agents	%
60%	2	8.69%
80%	19	82.62%
90%	2	8.69%

Recrutement et emploi :

Comme le prévoit, le plan égalité homme/Femme, l'ensemble des procédures de recrutement ou de mobilité est effectué sur des critères non discriminants. Les annonces de recrutement, les intitulés de fiches de postes sont réalisés en écriture inclusive et s'adressent aux hommes et aux femmes.

Une attention particulière est donnée pour favoriser dans la mesure du possible la mixité entre les hommes et les femmes. Cependant des difficultés peuvent s'avérer pour certains métiers, où il est difficile d'avoir des candidatures des deux sexes.

Tout au long de la procédure de recrutement, les ressources humaines sont garantes de l'équité portée à l'ensemble des candidats.

6.3 Cohésion sociale et vie associative

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences de la commune en matière d'action sociale. À ce titre, il mène une action générale de prévention et de développement social et a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population.

En 2022, le choix a été de faire évoluer le CCAS et de lui confier un projet ambitieux qui vise à accompagner les parcours de vie, c'est-à-dire être en mesure de pouvoir aider l'administré tout au long de sa vie, de l'enfance à la vieillesse.

Le CCAS est organisé autour de cinq pôles d'activité et comptabilise 27 ETP.

En 2023, la subvention du CCAS s'est élevée à **1 500 000 €**, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année 2022.

Pour permettre de maintenir l'action et le développement du CCAS, la subvention municipale pour l'année 2024 sera égale à 2023 et s'élèvera donc à la somme de **1 500 000 €**.

À l'automne 2024, le CCAS déménagera au 297 rue Jules Michelet, dans des locaux qu'il a achetés et qu'occupait la Mission locale, celle-ci ayant emménagé dans le nouvel équipement associatif Boulevard des Etats-Unis – Le Forum.

Chiffres clés 2024

- 344 personnes domiciliées au CCAS (3 166 courriers remis)
- Aides financières : 41 % de nos secours attribués au motif de l'énergie
- 437 dépannages d'urgence en bons alimentaires
- 345 personnes inscrites à l'épicerie solidaire
- 250 personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables
- 71 parcours emplois positifs (emploi ou formation)
- 582 bénéficiaires du RSA accompagnés
- 117 familles suivies par le service logement ont été relogées
- 177 enfants accompagnés individuellement par le PRE
- 75 enfants inscrits dans les Clubs Coups de Pouce

Vie associative

Les associations béthunoises, toutes disciplines confondues, ont perçu **1 980 271 €** en 2024.

À cette aide directe, il convient d'ajouter les apports en nature accordés : accompagnement, prêts de salles, de matériels, actions de communication et travaux d'amélioration réalisés dans les équipements qu'elles occupent.

6.4 Structures intercommunales

SIVOM de la communauté du Béthunois

En 2023, la participation de la ville au SIVOM de la Communauté du Béthunois fiscalisée a été de 5 000 000 €, contre 2 251 056 € en 2022. En effet, à compter du 1er janvier 2023, la compétence "voirie entretien" a été déléguée au syndicat intercommunal.

En 2024, la participation a été de 5 100 000 €.

En 2025, la participation s'élève à 5 150 000 € :

Volet enfance jeunesse

Restauration collective : 713 000 €

Colonies de vacances : 46 472 €

Relais d'assistantes maternelles : 34 159€

Volet technique

Voirie : 2 740 000 €

Éclairage public : 350 000 €

Signalisation : 270 000 €

Entretien des terrains de sport : 200 000 €

Nettoyage voirie : 157 000 €

Serres : 107 000 €

Entretien des friches industrielles : 10 000 €

Défense incendie : 40 000 €

Feux tricolores : 75 000 €

Déneigement : 40 000 €

Frais d'ingénierie : 54 500 €

Frais de structure : 312 869 €

Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

En 2025, l'attribution de compensation prévisionnelle est fixée à 14 459 405 €.

A travers son projet de territoire "L'Agglo 100% durable", la Communauté d'Agglomération poursuit ses programmes qui interviendront sur le territoire de la Ville de Béthune sur la période 2025-2026. Nous pouvons noter par exemple, au delà des compétences techniques comme les programmes d'assainissement et eau potable, les opérations suivantes :

La création d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire reliant la gare de Béthune aux communes voisines (Beuvry, Vendin, Annezin...),

-L'aménagement de l'Euro Véloroute n°5 (maitrise d'oeuvre et consultation travaux en 2025),

-Le lancement de l'opération Cité de la Musique et de la Danse dans la rue de Lille (maitrise d'oeuvre et consultation travaux en 2025),

-Le lancement du projet d'aménagement du port de plaisance sur la presqu'île Béthune-Annezin.

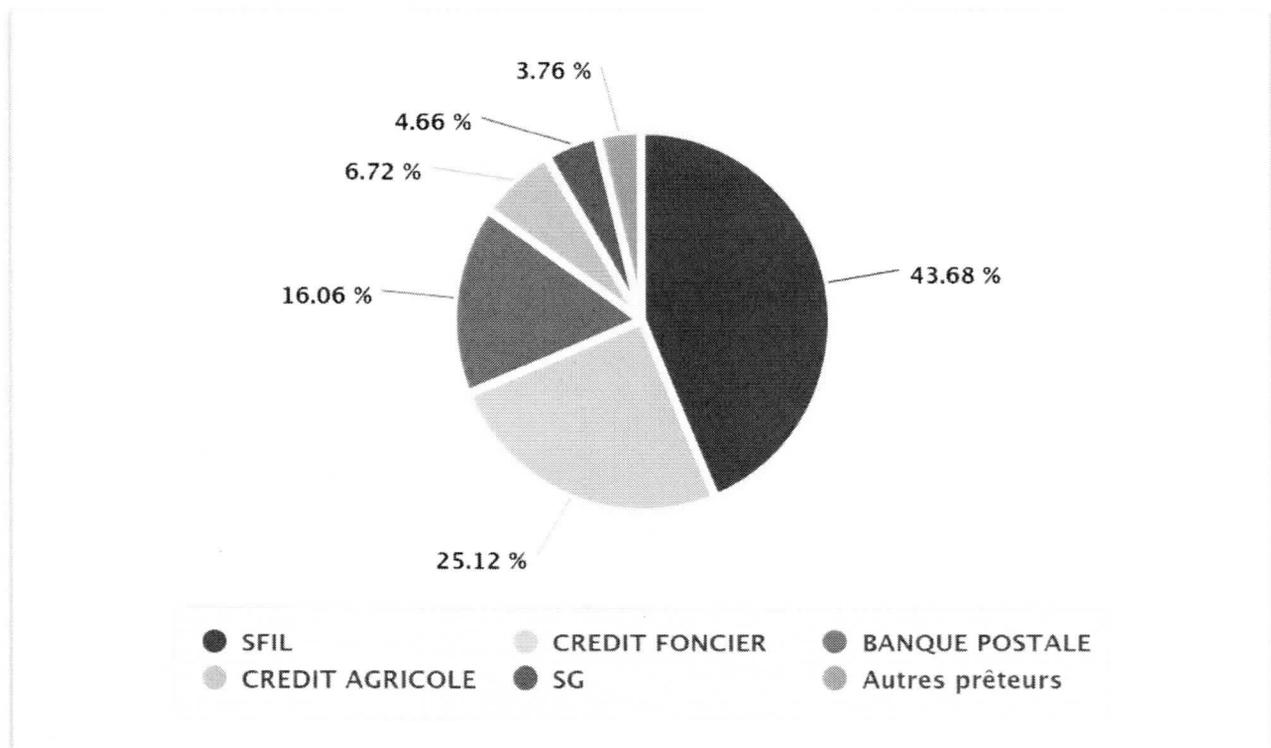
6.5 La dette

Synthèse de la dette au 31/12/2024 :

- Au 31 décembre 2024, la dette est composée de 16 emprunts pour un capital restant dû de **35,7 M€**.
- Le taux moyen est de 3,64 %, pour une durée de vie résiduelle de 10 ans et 6 mois.
- La dette est majoritairement indexée à taux fixe (62,16 %).

Dette par prêteur (au 24/01/2024)

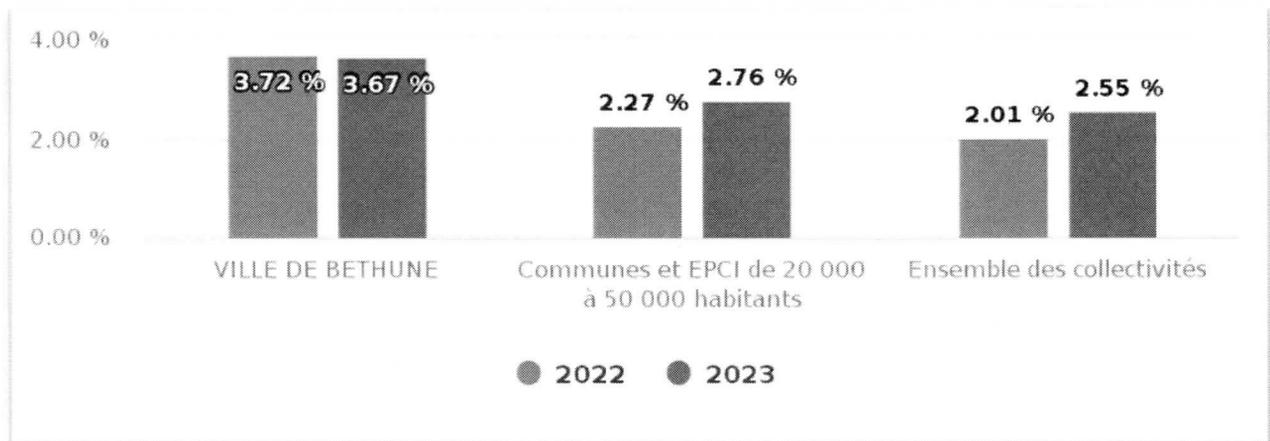
Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 SFIL CAFFIL	15 607 038,75 €	43,68 %
 CREDIT FONCIER DE FRANCE	8 975 849,07 €	25,12 %
 BANQUE POSTALE	5 737 500,00 €	16,06 %
 CREDIT AGRICOLE	2 400 000,00 €	6,72 %
 SOCIETE GENERALE	1 666 666,83 €	4,66 %
<small>Logo disponible prochainement</small> Autres prêteurs	1 344 878,54 €	3,76 %
Ensemble des prêteurs	35 731 933,19 €	100,00 %



Le principal prêteur de la ville est la SFIL qui représente à elle seule près de la moitié du volume des financements. Le Crédit Foncier est le deuxième prêteur de la ville avec plus du quart de l'encours de la dette. La Banque Postale représente 15 % des emprunts.

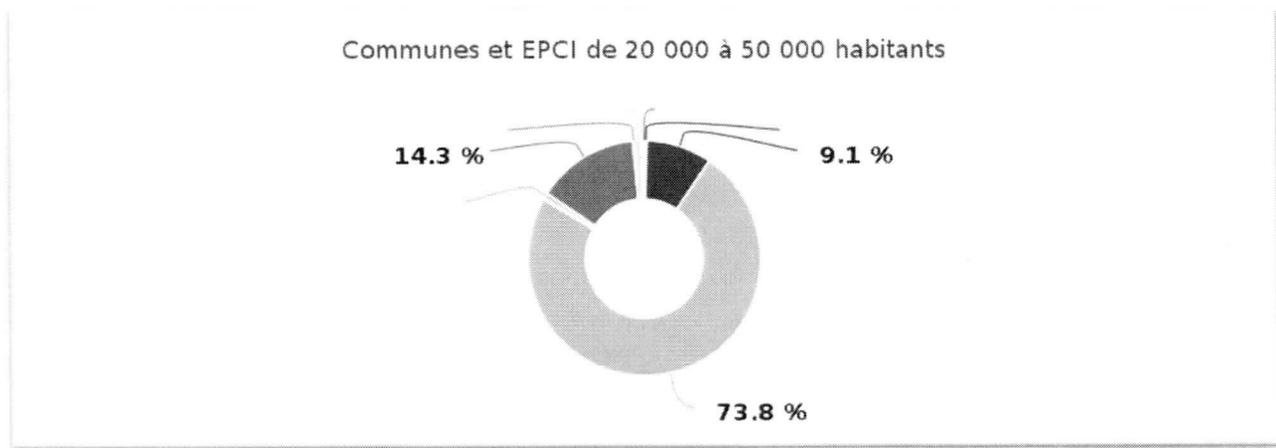
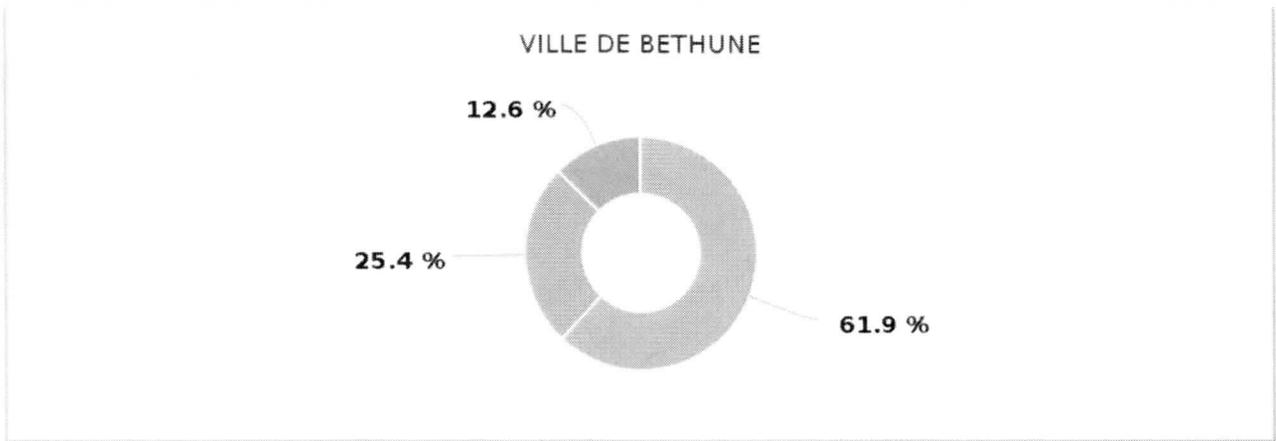
Un taux moyen légèrement supérieur à la strate

Le taux moyen de la dette est à la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.



Une dette structurée très supérieure à la moyenne nationale

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	22 211 794,80 €	62,16 %	2,60 %
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
Annulable	4 487 924,53 €	12,56 %	5,86 %
Barrière multiplicateur	9 032 213,86 €	25,28 %	5,11 %
Ensemble des risques	35 731 933,19 €	100,00 %	3,64 %



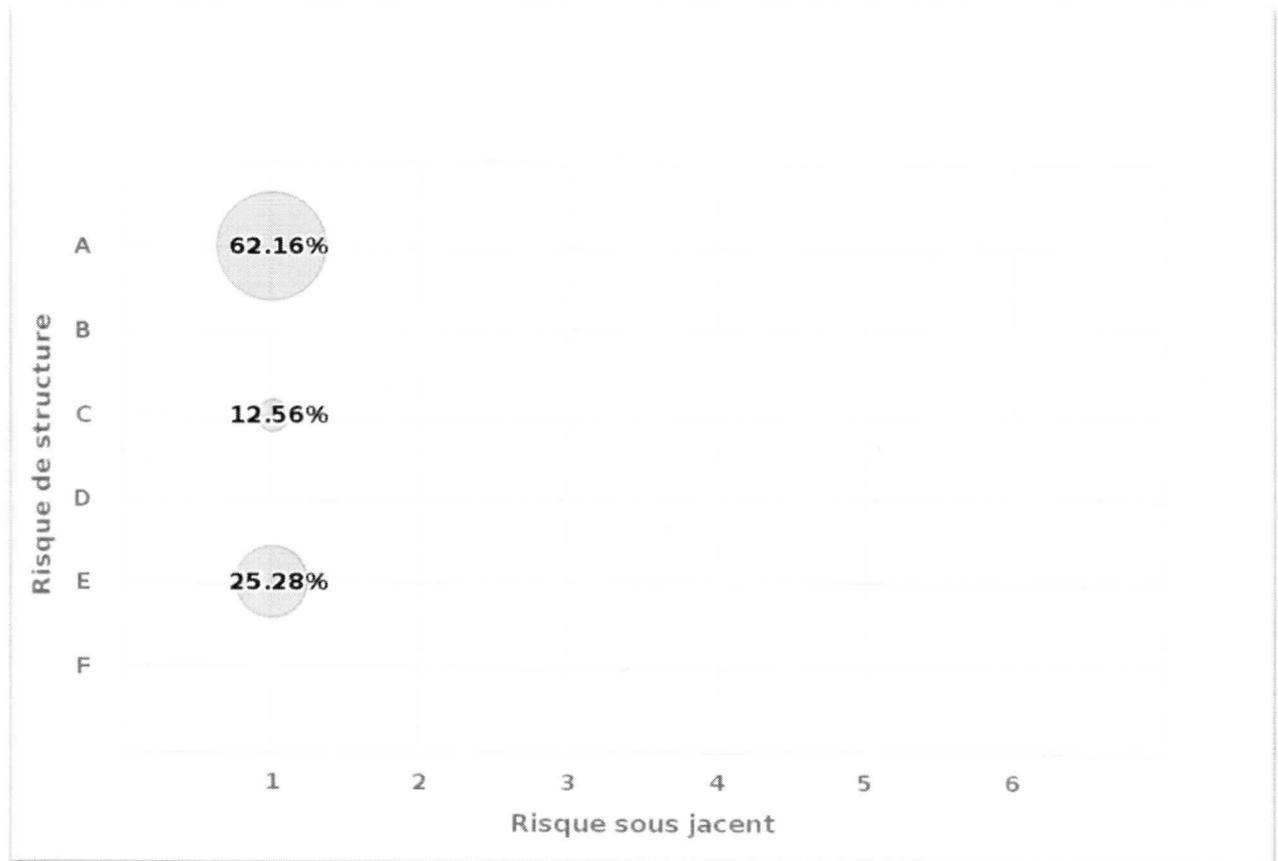
Dette selon la charte de bonne conduite

Charte Gissler

indice sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

structures	
A	taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La Charte de bonne conduite dresse une classification de la dette selon deux critères : d'une part, l'index ou l'indice de référence (de 1 à 5 et hors échelle), d'autre part, la structure des taux (de A à E et hors échelle). Plus le chiffre et la lettre sont élevés, plus le risque est important. Des emprunts, dits « hors charte », sont encore plus risqués.



Rétrospective 2015-2024

Au 31 décembre 2015, le capital restant dû était de 48 773 289 €.

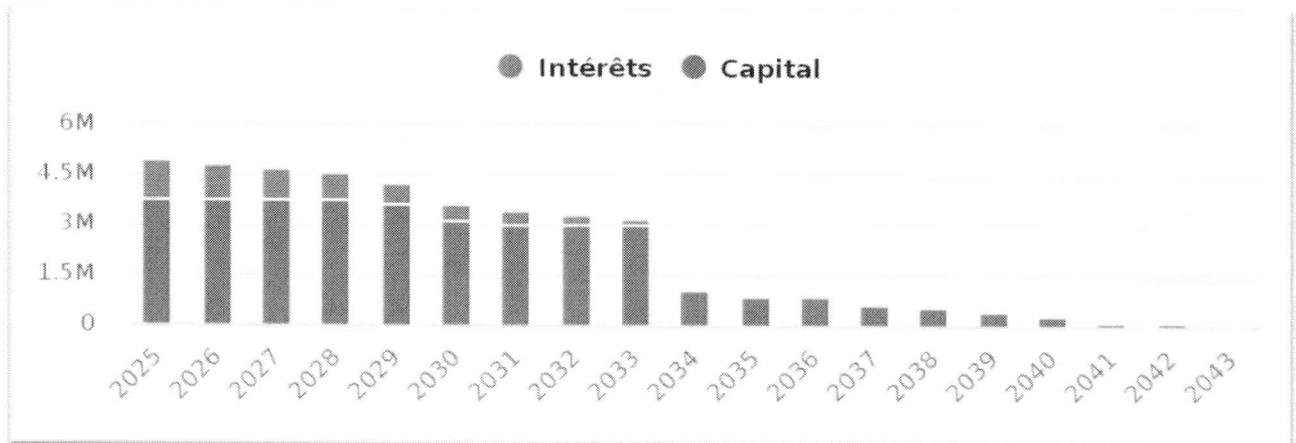
Au 31 décembre 2023, il était de 35 731 933 €, soit un désendettement de 13 041 356 €.

Une prévision d'emprunt souscrit en 2025

Cette année, la ville de Béthune pourrait recourir à l'emprunt bancaire si la baisse des taux le permet. De gros investissements sont prévus en 2025 et les années suivantes bien que la ville dispose d'une importante trésorerie (7,6 M€ au 31/12/2024), et que la commune fait le choix de financer ses investissements 2025 en mobilisant son fonds de roulement. Il est important de suivre la recommandation de la Cour des Comptes est de disposer d'une réserve de 2 mois de masse salariale en fonds de roulement, soit 4,2 M€ pour la commune.

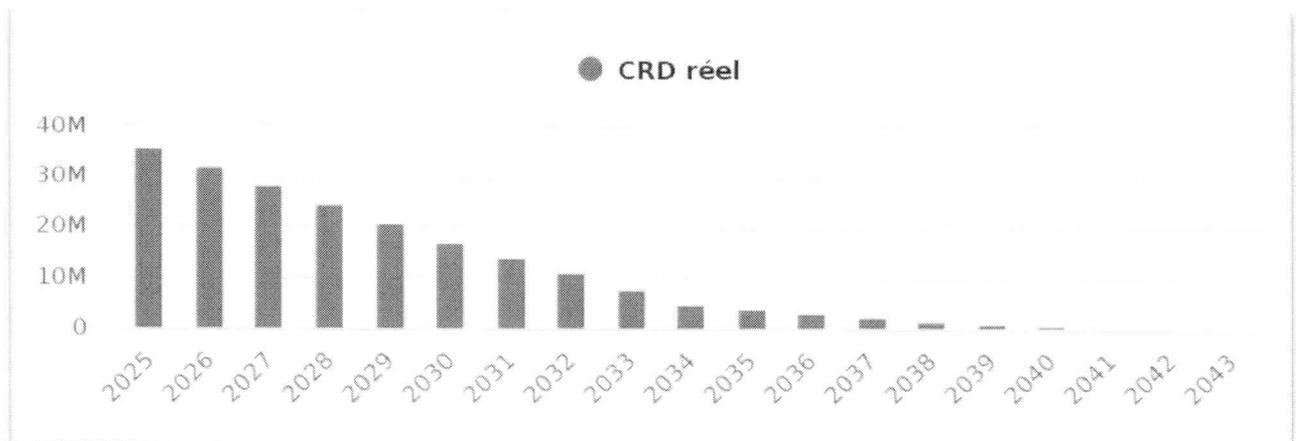
Pour 2024, le total des échéances est attendu à 4,953 M€. Les amortissements seront de 3,719 M€ et les intérêts à 1,23 M€.

Profil de remboursement annuel



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2031, et la totalité de la dette sera éteinte en 2043.

Sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 4 mois.



6.6 Les engagements pluriannuels

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

En 2017, la collectivité a ouvert 11 autorisations de programme.

Deux ont été clôturées en 2022 (Quartier Horlogerie et démolition friches).

Cinq ont été clôturées en 2024 (Rénovation des bâtiments, Pôle gare, Matériel roulant, Loi SRU raccordement énergie, Parcs et jardins)

6 AP sont donc toujours actives à ce jour AP 005 - 006 - 008 - 011 - 012 - 013 :

- Schéma directeur informatique
- Voiries
- Smart city et domotique
- Vidéoprotection.
- Forum
- Plaine des sports.

Les opérations d'équipement

Trois opérations d'équipement sont actuellement gérées en chapitre d'opération sur le budget principal :

1. Tour Saint-Ignace
2. Église Saint-Vaast
3. Centre Olympie

Les investissements concernant la première opération étant désormais achevés, il est proposé de la clore.

6.7 Les projets d'aménagement

À son arrivée en 2014, la majorité municipale a constaté le nombre important de friches sur le territoire, de nature industrielle ou parapublique. Certaines faisaient déjà l'objet de concession (quartier de l'horlogerie) et de portage foncier (pôle gare, quartiers Pierrette et Ponfort). Dans ce contexte, la ville a piloté leur réhabilitation de manière progressive.

En 2023, la priorité de la commune a été d'attirer les promoteurs et investisseurs susceptibles de reprendre les fonciers engagés par portage EPF et T 62. Pour cela une matinée des investisseurs a été organisée le 3 février 2023. Cette rencontre avait alors permis de réunir près de 60 investisseurs locaux et nationaux, et de leur présenter le projet que porte la municipalité "Béthune 2032" et d'effectuer une visite des principaux sites fonciers disponibles et des programmes associés.

2024 a permis de poursuivre les prospects engagés sur les différents sites retenus avec pour certains le dépôt des demandes administratives.

L'évolution des différents portages est détaillée ci-dessous.

1.1. Ecoquartier de l'Horlogerie / Territoires 62 : fin de portage fin 2024

Historique, pour mémoire :

Le site de l'Horlogerie se trouve sur ce qui a été le quartier Testut, entreprise liquidée en 2003. Une délibération datant du 19 mars 2003 entraîne la signature d'une convention englobant cet ensemble. Au fil des différentes délibérations et conventions, la vie du site a été rythmée par l'opération dite « pôle gare », de la mise en place d'un pôle multimodal (liant transports en bus inter-quartier et intercommunaux ainsi que le ferroviaire) et de la requalification des franges de la voie ferrée en projets d'équipement de loisirs.

État de la commercialisation au 31/12/2024 :

Lot 1 – Maisons d'en France : finalisé en 2017

Lot 2 – projet Heurus / en cours de construction

Lot 3 – Actiphe Sime : finalisé en 2019

Lot 4 : Territoire 62 s'est porté acquéreur du terrain sur lequel un permis de construire d'un immeuble de bureaux de 480m² de surface de plancher a été délivré le 23/08/22, T62 se charge de la commercialisation du bâtiment avant mise en chantier.

Lots 5,6 et 7 - In extenso : finalisé en 2019

Lot 8 – projet Heurus / en cours de construction

Lot 9 a – projet d'une construction intergénérationnelle / PC délivré le 28/19/2022

Lot 10 : le terrain a été acquis par la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane en vue de l'implantation du regroupement des locaux de la Chambre des Métiers sur un seul site (CFA notamment)

Lot 11: 228 060 € / projet de construction d'un immeuble de bureaux d'environ 1200m² par la CCI

Lots 15/16 et 17 – Quick : finalisé en 2021

En promesse de vente :

- Lot 9b : le projet d'un immeuble de 25 logements a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 23 août 2024. La promesse d'acquisition a été réitérée au 30/06/25 avec possibilité de substitution : le projet sera cédé par le groupe Réalités à la société KAHILI.
- Lots 12, 13 et 14 : le groupe Réalités a été retenu pour la construction de 2 immeubles d'habitats (84 logements) en accession à la propriété et locatifs intermédiaires. Le permis de construire relatif à ce projet a été délivré le 27 mai 2024. La promesse d'acquisition a été réitérée au 30/06/25 avec possibilité de substitution : le projet pourrait être cédé par le groupe Réalités.

Sortie de portage au 31/12/2024 :

Commercialisation des 17 lots : fin 2024 – 13 lots cédés soit 72.5% du montant de cession et 4 lots sous compromis de vente

Clôture de la concession d'aménagement qui sera délibérée lors du conseil du 31 mars 2025 :

- Un solde excédentaire de 580 000 € et
- Un volume foncier sous compromis de vente avec l'opérateur Réalités (lots 9b, 12,13 et 14) d'une valeur de 720 000 €.

Soit un solde excédentaire final de 1 300 000 €

1.2. Convention pole Gare - multisites / EPF (OP1742)

Historique, pour mémoire :

La convention passée en 2003 entre EPF et la ville de Béthune du pôle gare concerne 3 sites dont aucun projet n'a été défini.

La convention a été prolongée en décembre 2021 jusqu'à une sortie de phase au 30/03/2026.

L'objet et le programme du projet sur les différents sites :

- Sur le foncier de l'ex-entreprise "Mondipackaging" : création d'un pôle de loisirs / à noter qu'une partie du site a déjà été rétrocédé à Artois Mobilité pour le passage de la ligne du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- Site Outrebon : programme habitat
- Site 360 : programme habitat.

État de la commercialisation au 31/12/2024 :

■ Site pôle de loisirs :

Un premier permis de construire a été délivré courant décembre 2023 pour un équipement de loisirs et la délibération n° 9-03 du conseil municipal du 09 octobre 2023 a autorisé la cession par l'EPF à la société R3 IMMO de la parcelle AP N°643 sise rue de l'Horlogerie.

La partie sud du pôle de loisirs (seconde parcelle le long des voies ferrées) est à l'étude auprès d'autres porteurs de projets.

■ Site Outrebon :

La société Evidence pour la construction de 74 logements en résidence intégrée a été retenue pour l'aménagement du site.

La convention actuelle n'intégrant pas un programme habitat, un avenant à la convention a été signé début 2024 entre EPF et la ville afin de réduire la charge foncière portée par l'investisseur. Une délibération du conseil municipal viendra ensuite désigner le promoteur retenu afin d'autoriser EPF à vendre directement le terrain concerné.

■ Site 360 (avenue Juin) :

La société Kaufman & Broad pour la construction d'une résidence mobilité de 156 logements a été retenue pour l'aménagement du site.

La convention actuelle n'intégrant pas un programme habitat, un avenant à la convention a été signé début 2024 entre EPF et la ville afin de réduire la charge foncière portée par l'investisseur.

Une délibération du conseil municipal viendra ensuite désigner le promoteur retenu afin d'autoriser EPF à vendre directement au tiers le terrain concerné.

Hypothèses de sorties de portage au 30/06/2026 :

Les terrains du secteur Sud du pôle de loisirs ne bénéficieront d'aucune minoration foncière.

Fin de portage convention Pôle Gare (fin de portage 30/06/2026)	Programme travaux
Hypothèse privilégiée	Cession de la partie nord du pôle loisirs Cession du site Outrebon Cession du site 360 Reste à commercialiser: partie sud du pôle de loisirs

1.3. **Convention Ponfort / EPF : fin de portage 2026 (OP2217)**

Historique, pour mémoire :

La convention passée en 2003 entre l'EPF et la ville de Béthune concerne le cœur d'îlot situé au sud de la voie ferrée entre la rue Copernic et la rue de Verquin.

La convention a été renouvelée en décembre 2021.

À la suite de la matinale des investisseurs (février 2023) et des rencontres qui ont suivi, il s'avère que le programme attendu est décorrélé de la charge foncière attendue.

Il a ainsi été décidé de modifier le projet et d'orienter la réhabilitation du site en espace de biodiversité

et forêt urbaine : un avenant de la convention a été signé en février 2024 entre la ville et EPF actant le projet de la renaturation du site. En parallèle, une délégation de gestion a permis à la ville de travailler avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Hauts de France. Des réunions de concertation avec les riverains se sont tenues courant du 2ème semestre 2024.

Les acquisitions à l'amiable par l'Etablissement Public Foncier (EPF) se poursuivent : la maîtrise du foncier est assurée à près de 86 %.

Les premiers travaux de plantation sont programmés en mars 2025.

Toutefois, les blocages fonciers nécessiteront la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique sur une partie de cette friche.

1.4. Convention Pierrette / EPF : fin de portage 2026 (OP1101)

Historique, pour mémoire :

La convention passée en 2009 entre EPF et la ville de Béthune concerne la reconversion du secteur de la Pierrette, 2 hectares situés au sud du territoire communal.

La convention a été renouvelée en décembre 2021.

À la suite de la matinale des investisseurs et des rencontres qui ont suivies : il s'avère que le programme attendu est décorrélé de la charge foncière attendue.

A ce jour, certains investisseurs travaillent sur les scénarii possibles au regard de la charge attendue.

La maîtrise foncière totale du site n'est pas acquise à ce jour : il conviendra, en parallèle, que la commune engage une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Hypothèse de sorties de portage au 30/03/2026 :

Fin de portage convention Pierrette (fin de portage 30/03/2026)	Programme travaux
Hypothèse privilégiée	Programme habitat (densification / scenario retenu initialement)

1.5. Convention Olympie/ ANCT : fin de portage 2024

Historique, pour mémoire :

Une convention partenariale tripartite (Ville de Béthune- Communauté d'Agglomération Béthune Bray Artois Lys Romane-ANCT) a été signée le 23 décembre 2019. L'opération est reconnue et soutenue financièrement par l'Etat, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane et le Conseil Régional des HDF, dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU - ANRU 2).

L'opération consiste en la construction, par l'ANCT d'un équipement public de services de proximité et d'un équipement commercial, Boulevard des Etats-Unis, venant en remplacement de l'actuel Centre Olympie, avenue de Rome. L'ANCT a notifié le marché au lauréat en avril 2020, a déposé le permis de construire début juillet 2020.

A l'issue de la construction, la ville de Béthune rachète à l'ANCT, 1 720 m² de l'équipement public de proximité (partie appelée Le Forum).

Ainsi, après la réception de chantier et un avis favorable de la commission de sécurité rendu le 5 février 2024, la Ville a pris possession des lieux en septembre 2024 (bâtiment à vocation associative, animation jeunesse...).

La ville de Béthune se portera acquéreur également de l'ensemble de l'actuel Centre Olympie, propriété de l'ANCT. La Ville de Béthune en assurera la démolition en 2025 après transfert de l'ensemble des activités commerciales.

Une étude, en partenariat avec La Banque des territoires, a été réalisée pour permettre de définir un devenir au site libéré avec les habitants du quartier et ses usagers.

1.6. Convention Rue de Lille / EPF : contrôle à postériori

Courant mai 2023, l'EPF a sollicité la commune pour obtenir les documents justifiant la minoration financière consentie par EPF rachat du site rue de Lille sur lequel il était initialement prévu la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux et le respect de 3 des 14 critères de la norme HQE pour ces constructions.

Cette convention, signée en 2008, a abouti au rachat du foncier par la ville en décembre 2018. Toutefois, la crise sanitaire liée au COVID est venue contrarier les délais de réalisation du projet. Ce qui explique qu'à ce jour, aucune construction n'ait été réalisée sur site.

Dans le cadre du Schéma Directeur Urbain validé en février 2022 par le conseil municipal, le site de la rue de Lille a été identifié comme une polarité de proximité. Des études sur le réaménagement de ce secteur ont été engagées avec le concours de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et de manière concertée avec les habitants.

Le projet initialement engagé évolue pour tenir compte des attentes des habitants sur ce site et de l'implantation d'un équipement de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, la « Cité de la danse et de la musique » à échéance 2026. Cet équipement répondra à plusieurs critères HQE et devrait donc permettre de justifier de la minoration foncière obtenue.

D'autre part, le projet intégrera une renaturation partielle du site (notion de parc champêtre municipal "par urbain" associé à l'équipement culturel).

1.7. Convention Galerie des Treilles / EPF

Le centre-ville de Béthune est, à l'image des villes moyennes, confronté à des enjeux d'aménagement majeurs et complexes. La Ville se mobilise sur l'animation et l'aménagement de son centre-ville pour renforcer son attractivité (notamment dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville). Cette volonté s'illustre dans le schéma directeur urbain, affichant des orientations et projets à mener dans le cadre de la stratégie urbaine « Béthune 2032 ».

L'offre commerciale du cœur de ville est importante et diversifiée dans un contexte concurrentiel important. Dans le cadre de sa stratégie Action Cœur de Ville, il existe le souhait de renforcer l'armature commerciale du centre-ville en cohérence et complémentarité avec les projets de développement en périphérie. L'ambition est d'accueillir des activités différenciantes permettant le retour des consommateurs en cœur de ville tout en assurant une mixité d'usages à travers la thématique de l'habitat et de la mise en valeur du cadre de vie.

La Galerie des Treilles offre donc une opportunité foncière et immobilière majeure en hyper centre. Des études ont déjà été menées (commerciale, foncière et juridique) entre septembre 2019 et janvier 2021 mais se sont principalement concentrées sur la reprogrammation de la galerie commerciale et non sur l'ensemble du bâtiment.

Une étude de reconversion a été réalisée en 2023 afin de fixer les attendus du site dans son entièreté : programmation globale (notamment avec la partie logement), réhabilitation, déconstruction partielle ou totale, maintien des façades rue du pot d'Etain, etc.

Cette étude réalisée par le cabinet MAES associé à Ville-en Œuvre, constitue l'étude pré-opérationnelle sur la reconversion globale du site de la Galerie des Treilles, est un préalable à la contractualisation entre la Ville de Béthune et l'EPF.

L'étude, réalisée en 3 phases a permis :

- d'établir un état des lieux du site, en requestionner les contours et comprendre ses dynamiques
- de définir les enjeux à partager et à faire prévaloir en termes d'usages et de programmation,
- de définir une stratégie urbaine et un programme (logements, économique, équipements) en adéquation avec son environnement et appréhender les conditions de faisabilité,
- de contextualiser la démarche de projet par une connaissance des dynamiques de marché immobiliers et fonciers locaux,
- d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle par des préconisations techniques, juridiques et financières en mesure de sécuriser la réalisation des projets.

Le projet de reconversion du site de la Galerie des Treilles prévoit plus précisément :

- L'acquisition de l'ensemble de la parcelle BE 986 de la Galerie à l'exception du volume 7, au sud de l'îlot ainsi que l'acquisition de la parcelle BE 870, avec l'appui d'une procédure d'expropriation pour ces 2 parcelles.
- La déconstruction d'une partie des bâtiments situés sur la parcelle acquise.

- La conservation de la façade de la galerie, ainsi que la réhabilitation du bâtiment en brique rouge, rue du pot d'étain.
- La cession de l'ensemble par l'EPF HDF à un opérateur désigné par la commune lors d'un appel à projet à horizon 2029.

La convention foncière entre EPF et la ville a été signée en avril 2024.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération, des négociations à l'amiable sont entreprises avec les copropriétaires. Cependant, afin d'avoir une maîtrise foncière complète du site, il peut être nécessaire d'acquérir les lots par voie d'expropriation. La Déclaration d'Utilité Publique s'inscrit dans cette procédure d'expropriation nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble du projet.

La Déclaration d'Utilité Publique et l'arrêté de cessibilité sont sollicités par la Ville de Béthune au profit de l'Établissement Public Foncier Hauts-de-France (EPF HDF), ce dernier étant notamment chargé d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération et de procéder à la déconstruction d'une partie des bâtiments situés dans l'emprise du projet.

Le site n'étant pas soumis à une enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement (art. L123-2 du Code de l'Environnement), le dossier de DUP sera réalisé en application de l'article R112-4 du Code de l'Expropriation.

A ce jour (janvier 2025), l'EPF s'est rendu propriétaire de 4 lots et l'acquisition de 4 lots supplémentaires en est au stade des écritures notariales.

Aussi, 59% des lots sont acquis ou en bonne voie.
